



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales des Deux Sèvres représentée par le président de son conseil d'administration, **M. Franck André** et par sa directrice, **Mme Fatma Drissi**, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes Mellois en Poitou représentée par son Président, **M. Fabrice Michelet**, dûment autorisé à signer la présente convention ;

Ci-après dénommé « la communauté de communes Mellois en Poitou » ;

et

- La Mutualité Sociale Agricole Poitou, représentée par le président de son conseil d'administration, **M. Jean Marie Gautier**, et par son directeur, **M. Pierre Pigeon**, dûment autorisés à signer la présente convention

Ci-après dénommée « la Msa Poitou » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des deux Sèvres en date du 23/10/2023 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du bureau communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou en date du 19 octobre 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leurs situations, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales :

La communauté de communes Mellois en Poitou a été créée le 1er janvier 2017 par fusion de 4 anciennes communautés de communes : la Communauté de Communes Celles du Canton de Celle, la Communauté de Communes du Val de Boutonne, la Communauté de Communes du Mellois et la Communauté de Communes Cœur de Poitou.

Au 1er janvier 2019, elle regroupe 62 communes soit près de 47 025 habitants.

9 foyers de population sont présents sur ce territoire et concentrent près de 56 % de la population.

L'évolution démographique, positive jusqu'en 2011, s'est inversée depuis. Sur la période 2013-2018, le territoire a perdu 841 habitants soit une baisse de 0,3% par an.

Cette dynamique décroissante se conjugue à un vieillissement marqué de la population.

Au sein du territoire, on constate une disparité géographique entre l'Ouest et l'Est ; une partie Nord-Ouest, aux portes de l'agglomération niortaise, qui attire de jeunes ménages et des populations plus aisées, tandis que le reste du territoire concentre une population plus âgée et plus pauvre.

Par ailleurs, sur ce territoire fragmenté, les conditions de vie sont très disparates. En effet, nous notons des indices de fragilité forts sur le sud du territoire.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles :

Volet enfance :

2 multi accueil de 22 et 24 places (1 géré par l'association Les enfants d'abord et 1 géré par le CSC du Mellois) et trois haltes-garderies de 12 places (gérées par la collectivité)
5 Relais Petite Enfance (4 gérés par la collectivité et 1 géré par le CSC du Mellois)
2 ludothèques (1 gérée par la collectivité et 1 gérée par le CSC du Mellois)
485 Lieux d'Accueil Enfant Parent (3 gérés par la collectivité et 2 gérés par le CSC du Mellois)
3 Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (2 gérés par la collectivité et 1 géré par le CSC du Mellois)

Ce territoire présente un taux de couverture de 71,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 72,1% pour le département.

Volet jeunesse :

5 accueils de loisirs périscolaires déclarés (3 gérés par la collectivité sur différents sites, 1 géré par la Commune de Périgné, 1 géré par le CSC du Mellois, 1 par l'association Belle et Lambon et 1 par l'OGEC Ste Marie à la Mothe St Héray).
7 accueils de loisirs extrascolaires (5 gérés par la collectivité sur différents sites, 1 géré par le CSC Mellois et 1 géré par l'association Belle et Lambon)
5 Accueils adolescents (4 gérés par la collectivité et 1 géré par le CSC du Mellois)

Aussi, 1 structure d'animation de la vie sociale (CSC) est agréée par la Caf et soutenue par la MSA Poitou au titre de l'animation globale: l'ancien canton de Melle constitue son territoire d'intervention.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'accompagnement des familles en difficulté.

La Caisse d'Allocations familiales des Deux Sèvres est particulièrement attentive aux recompositions territoriales qui ont eu lieu ces dernières années. Elle accompagne les acteurs dans le transfert des compétences enfance jeunesse notamment. Ces transferts induisent la nécessité de repenser les modes de gouvernance dans le but de renforcer la cohésion sociale sur les territoires élargis.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et/ou communautés de communes.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Deux Sèvres et la communauté de communes Mellois en Poitou souhaitent renouveler la Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La communauté de communes Mellois en Poitou regroupe 62 communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cet échelon administratif a pour objectif d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité. Elle exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences de deux niveaux : obligatoires et supplémentaires (voir détail dans les statuts de Mellois en Poitou en date du 30/03/2023).

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement des eaux usées

Compétences supplémentaires :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de structures France services
- Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrits dans le Schéma Directeur Territorial Numérique des Deux-Sèvres
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Temps d'Activités Périscolaires et restauration scolaire
- Sites, circuits et équipements touristiques
- Transports
- Bâtiments liés à un service public
- Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales
- Gestion du label « Pays d'art et d'histoire »
- Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de Santé
- Infrastructures de charge : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules
- Actions d'animations, de planification et de conseil pour la gestion de la qualité et de la quantité de la ressource en eau sur le bassin de la Boutonne notamment à travers le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne

ARTICLE 4 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA POITOU

En qualité de guichet unique, les actions de la MSA POITOU concernent l'ensemble de la population agricole (enfants, jeunes actifs, retraités, personnes en situation de handicap...) et se fixent les priorités suivantes :

- Faciliter la plénitude des droits des allocataires ;
- Assurer la promotion et la prévention de la santé ;
- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie afin de permettre la conciliation des temps familiaux et professionnels ;
- Encourager les actions d'appui à la parentalité et développer une politique visant à favoriser l'accès aux vacances pour permettre à chacun de vivre un moment de ressourcement, confortant ainsi les relations au sein de la famille ;
- Favoriser la promotion, l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Prévenir les situations à risque (habitat, actifs agricoles en difficultés, prévention du risque suicidaire...) ;
- Améliorer la qualité de vie sur les territoires ruraux, garantir les solidarités et le lien intergénérationnel.

ARTICLE 5 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- **1^{er} enjeu : Piloter et valoriser la coopération**
- **2^{ème} enjeu : Accompagner les parcours socio-éducatifs : articulation avec le projet éducatif de territoire**
- **3^{ème} enjeu : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services**

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du(es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « Bonus territoire ctg ».

Avec « Grandir en Milieu Rural », la MSA se donne les moyens d'agir pour la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse ainsi que le financement d'actions et de projets dont l'objectif est de répondre concrètement aux besoins prioritaires des familles.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité partenarial.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la Msa Poitou, de la Communauté de Communes et des partenaires de la CTG.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée, avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il y ait besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tout autres droits et de tout dommages et intérêts.

ARTICLE 14 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à

Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La Communauté de Communes Mellois en Poitou	La Msa Poitou	
Le Directeur	Le Président	Le Président	Le Directeur	Le Président

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

ANNEXE 2-1 :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL MELLOIS EN POITOU



SOMMAIRE	13
PREAMBULE	15
CONTEXTUALISATION	16
I) UN TERRITOIRE RURAL	18
1) UN TERRITOIRE RURAL QUI LAISSE APPARAÎTRE DES DISPARITÉS	18
2) UNE POPULATION INÉGALEMENT RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE	20
3) ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	22
II) DIVERSITÉ DANS LA TYPOLOGIE DES HABITANTS	31
1) DES FAMILLES ALLOCATAIRES EN PROXIMITÉ DES FOYERS DE POPULATION	31
2) UNE MONOPARENTALITÉ LOCALISÉE	32
3) DES FAMILLES NOMBREUSES MOINS NOMBREUSES QUE SUR LE DÉPARTEMENT	32
4) ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS CAF/MSA SUR LE TERRITOIRE ENTRE 2019 ET 2021 : DES JEUNES ENFANTS MOINS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE AU CONTRAIRE DES PLUS GRANDS	33
III) DES CONDITIONS DE VIE TRÈS DISPARATES	36
1) UNE ACTIVITÉ CROISSANTE MAIS DES DISPARITÉS IMPORTANTES	36
4) UNE FRAGILITÉ PLUS MARQUÉE DANS LE SUD DU TERRITOIRE	42
5) LE LOGEMENT : DES DISPARITÉS SUR LE TERRITOIRE	45
IV) DES RESSOURCES SUR LE TERRITOIRE	50
1) UN RÉSEAU ASSOCIATIF FORT	50
2) LES SERVICES DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION MELLOIS EN POITOU	51
3) UNE COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS DU TERRITOIRE FACILITANT L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES	52
4) DES SERVICES PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE	59
V) CONCLUSION	68

● **Préambule** ●●●

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La plus-value d'une CTG pour les territoires

- Avoir une vision globale et décroisée
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions
- Réduire les inégalités territoriales

Plusieurs domaines d'interventions sont possibles parmi les suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Inclusion numérique
- Animation de la vie sociale
- Logement
- Handicap
- Accompagnement social

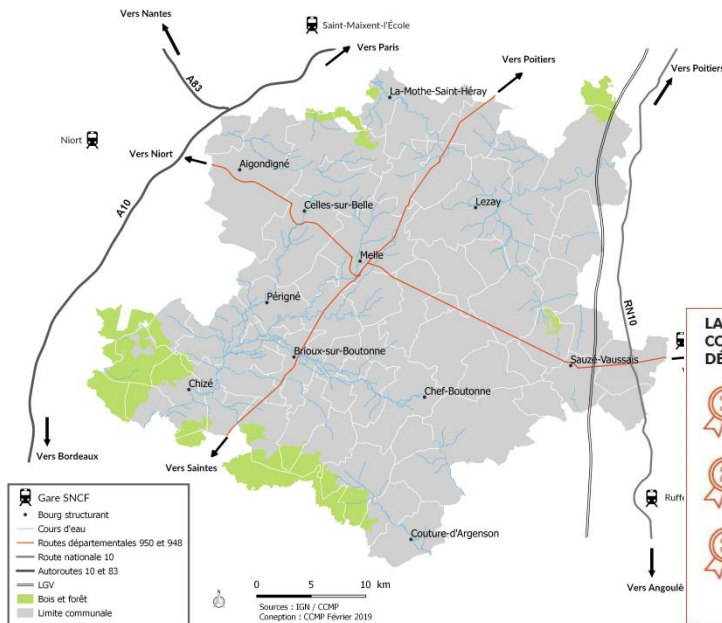
⇒ **Cette convention formalise le projet global pour le territoire en matière de services aux familles.**

⇒ **Elle permet de partager et d'harmoniser la gouvernance locale des politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale du territoire.**

● Contextualisation



La communauté de communes Mellois en Poitou est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de quatre communautés de communes et trois syndicats. Elle présente des contours proches de l'ancien Syndicat Mixte du Pays mellois. Elle compte 62 communes et est la deuxième plus vaste communauté de communes des Deux-Sèvres. Situé au cœur de l'ancienne région Poitou-Charentes, Mellois en Poitou est l'un des 154 EPCI de d'une fusion en 2016.



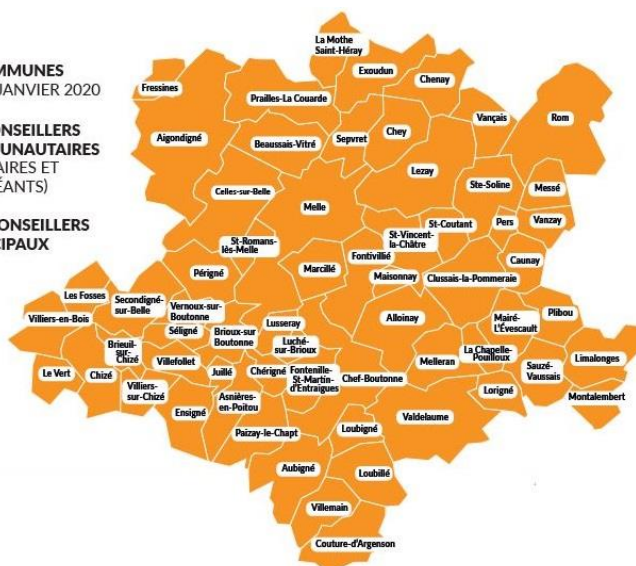
mettant ainsi des liaisons avec les grandes TGV à partir de Niort ou Bordeaux.



62 COMMUNES
 AU 1^{ER} JANVIER 2020

143 CONSEILLERS
 COMMUNAUTAIRES
 (TITULAIRES ET
 SUPPLÉANTS)

1000 CONSEILLERS
 MUNICIPAUX



La communauté de communes Mellois en Poitou regroupe ces 62 communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cet échelon administratif a pour objectif d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité.

Elle exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences de deux niveaux : obligatoires et supplémentaires.

Dans ses compétences supplémentaires Mellois en Poitou dispose de plusieurs compétences lui permettant à l'échelle du territoire de porter une Convention Territoriale Globale, particulièrement :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Petite enfance, enfance, jeunesse ;
- Temps d'activités périscolaires et restauration scolaire ;
- Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales ;
- Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de Santé.

Comparatif habitants/allocataires CAF et MSA entre 2017 (dernier diagnostic de territoire) et 2023

Communauté de Communes du Mellois en Poitou (2017)	Communauté de Communes du Mellois en Poitou (2023)
78 communes	62 communes
49 861 habitants	47 025 habitants (Insee 2020)
6 983 allocataires caf (2017) et 1705 familles MSA (2016)	7 394 allocataires caf (2020) et 1796 familles MSA (2020)
18 144 personnes couvertes (Caf 2017) et 4080 MSA (2016)	17 990 personnes couvertes (Caf 2020) et 4677 MSA (2020)
Soit 36.4% de la population pour la CAF et plus de 8% pour la MSA	Soit 38.3% de la population pour la CAF et près de 10% pour la MSA

I) Un territoire rural

1) Un territoire rural qui laisse apparaître des disparités

La Communauté de Communes du Mellois en Poitou est considérée comme un territoire rural selon la définition de ces territoires par l'INSEE.

En effet depuis 2020, un territoire rural désigne désormais l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité. Ils réunissent 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017.

Cette seule caractéristique de l'espace rural ne permet pas d'en appréhender toutes les dimensions. Il faut y associer des critères de type fonctionnel, notamment le degré d'influence d'un pôle d'emploi. Avec cette approche, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle, aux communes sous forte influence d'un pôle. Cette classification va ainsi de communes où la population stagne à des communes attirant des populations plus jeunes, et dont la dynamique dépasse celle des communes urbaines. Cette approche permet de définir statistiquement un continuum allant des espaces les plus isolés et peu peuplés jusqu'aux espaces ruraux les plus urbanisés. À l'inverse, les territoires ruraux ont ceci en commun qu'en moyenne les disparités de revenus y sont nettement plus faibles que dans l'urbain, du fait d'une moindre présence de ménages sous le seuil de pauvreté dans les communes sous influence d'un pôle, et du fait d'une moindre présence de ménages aisés dans les communes les plus isolées.

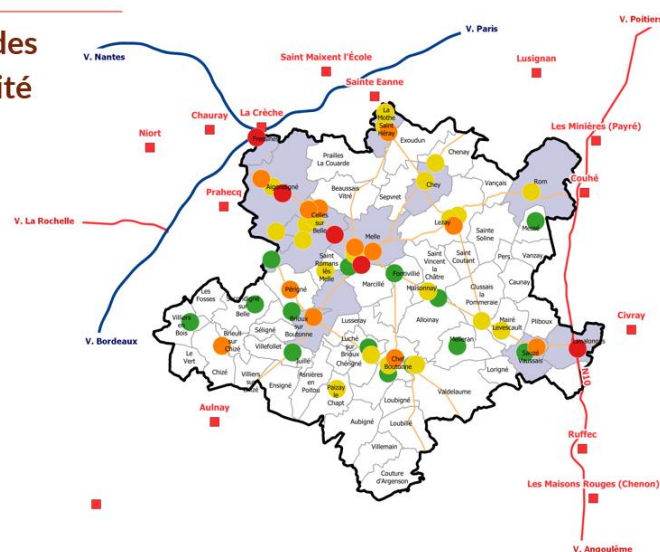
Les approches de développement des services aux familles et aux habitants doivent ainsi impérativement être basées sur son diagnostic de territoire afin qu'il soit adapté aux réalités de terrain et ne pourra pas être le même que dans un espace dit urbain.

En termes d'activité économique, la carte ci-dessous présente la situation des zones d'activités économiques du territoire (2020). En 2022, la base logistique d'Intermarché située à Gournay a délocalisé sa production fermant définitivement ses portes en 2023. L'impact sur les habitants est pour l'instant non mesuré mais cette délocalisation a d'ores et déjà entraînée le déplacement de certains salariés et il reste à trouver un nouveau projet pour l'utilisation de ce terrain.

Localisation des zones d'activité économique

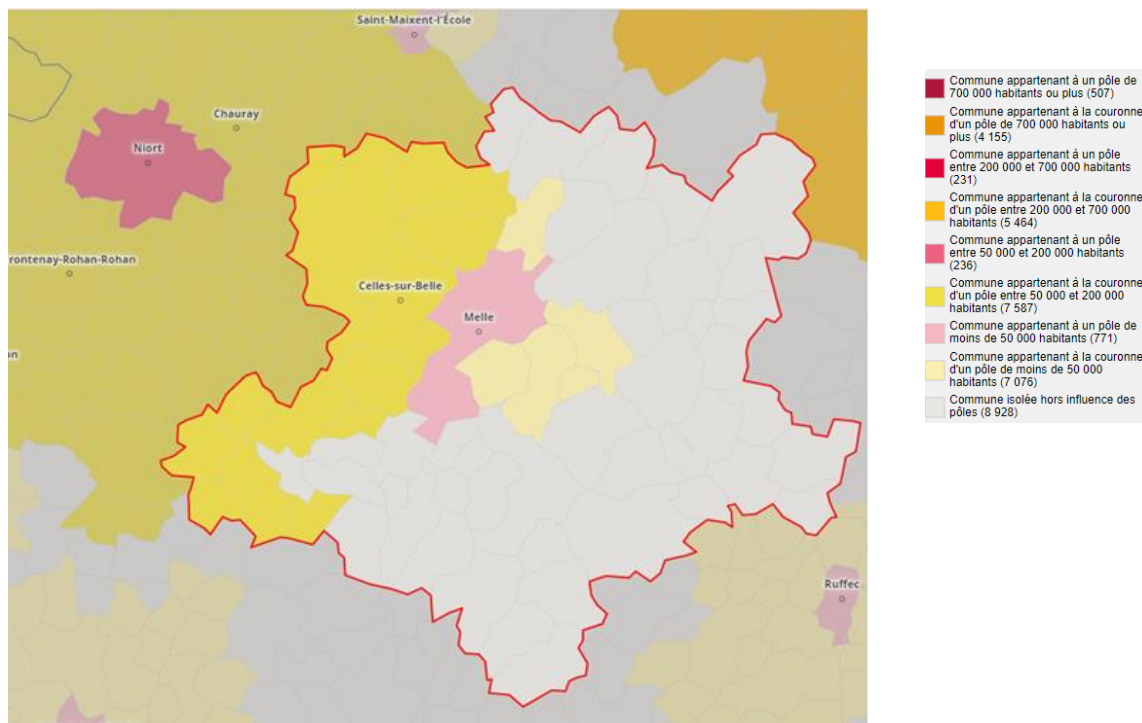
- Entre 2016 et 2020 : + 650 emplois en Mellois en Poitou
- En 2020 : +174 emplois en Mellois en Poitou

- Classification des ZAE
- ZAE à potentiel régional
 - ZAE associée à un bourg structurant
 - ZAE de proximité
 - Site indépendant
 - ZAE structurante hors territoire
- Limite communale
- Commune avec disponibilité en ZAE
 - Commune sans disponibilité en ZAE



Sources : IGN, communauté de communes Mellois en Poitou
 Conception : Service SIG pour la direction attractivité économique et touristique, communauté de communes Mellois en Poitou - septembre 2021
 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.
 Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

La carte ci-dessous présente le zonage en aires d'attractions des villes. Ce zonage est fondé sur l'identification de pôles de population et d'emploi, et sur la délimitation de leur aire d'attraction (couronnes) à partir des trajets domicile-travail.



© Observatoire des territoires, ANCT 2023

Il a pour objectif d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire d'attraction et la distinction entre les centres et leur périphérie. L'aire d'attraction d'une ville correspond ainsi à un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle et d'une couronne, dont au moins 15 % des actifs travaillant dans le pôle.

La commune la plus peuplée du pôle est appelée « commune-centre ». Dans certains cas, dont Paris, l'aire peut comprendre plusieurs pôles.

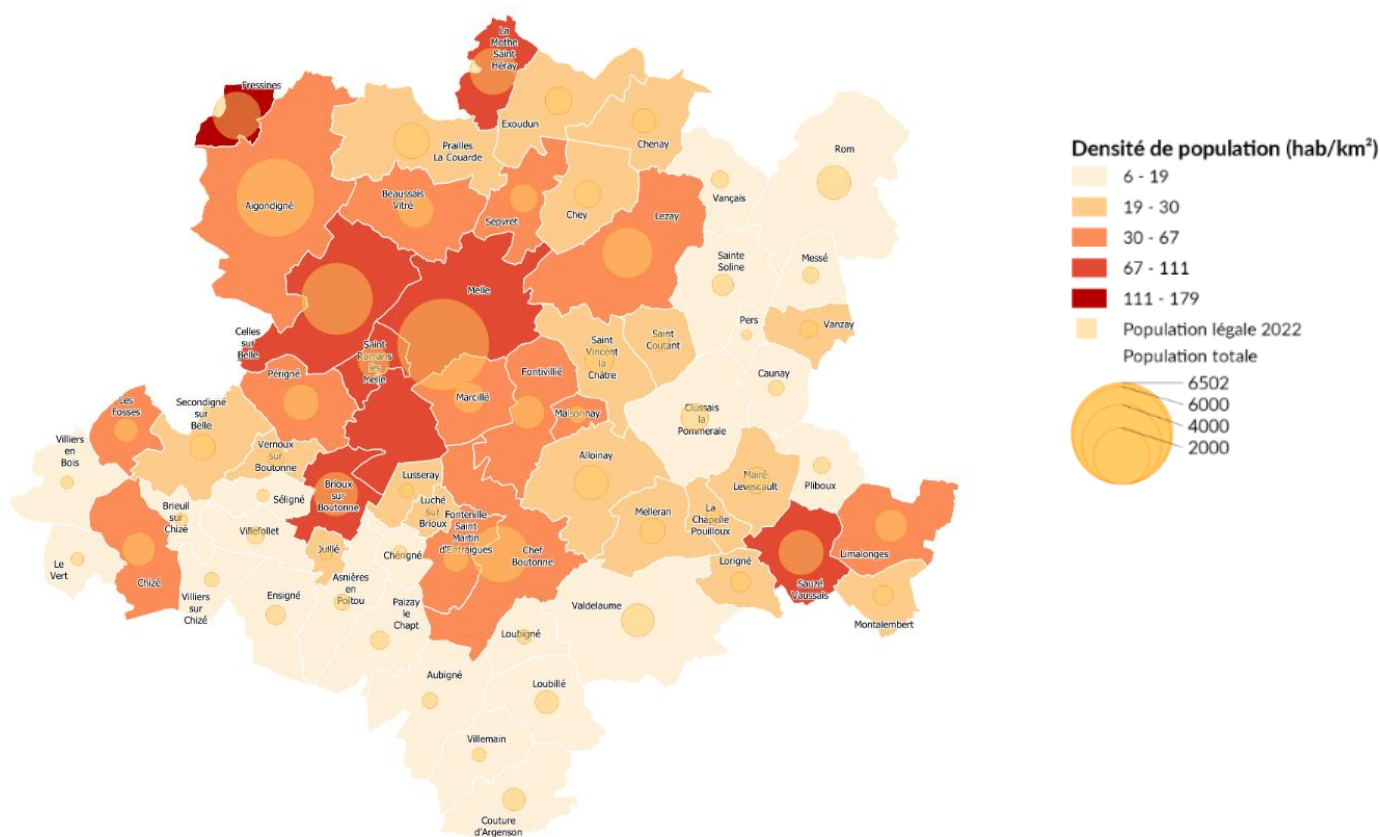
Ainsi, les communes du secteur Cellois et les communes limitrophes de la communauté d'agglomération du Niortais appartiennent à la couronne d'un pôle enregistrant entre 50 000 et 200 000 habitants.

La commune de Melle et les communes limitrophes appartiennent à un pôle ou à la couronne d'un pôle de 50.000 habitants.

Les communes qui n'appartiennent pas à l'une de ces catégories sont dites « isolées », c'est-à-dire qu'elles sont situées en dehors de l'influence des pôles urbains. Ainsi plus de la moitié des communes du territoire Mellois en Poitou sont isolées des pôles urbains.

2) Une population inégalement répartie sur le territoire

Cette carte présente la population en nombre d'habitants par commune en 2022 ainsi que la densité de population. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'habitants.



Selon l'Insee, au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes comptabilisait 47 025 habitants soit une diminution de 3 % par rapport à 2014.

En 2019, la population du Mellois en Poitou représente 13% de la population du département.

Neuf foyers de populations sont observés sur le territoire :

- La commune de Melle qui enregistre 6319 habitants
- La commune d'Aigondigné qui enregistre 4832 habitants
- La commune de Celles-sur-Belle qui enregistre 3960 habitants
- La commune de Chef-Boutonne qui enregistre 2514 habitants
- La commune de Lezay qui enregistre 2004 habitants
- La commune de Fressines qui enregistre 1782 habitants
- La commune de La Mothe-Saint-Héray qui enregistre 1688 habitants
- La commune de Sauzé-Vaussais qui enregistre 1531 habitants
- La commune de Brioux-Sur-Boutonne qui enregistre 1493 habitants

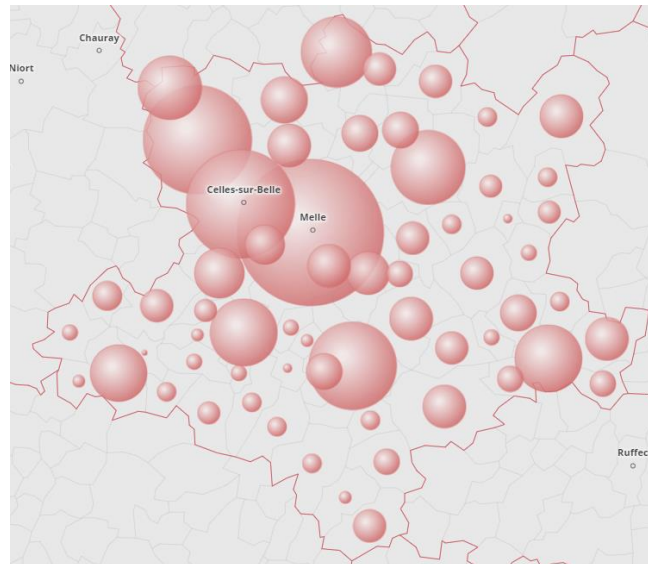
Ces 9 communes concentrent près de 56% de la population de l'EPCI.

Ces foyers de population correspondent aux anciens chefs-lieux de cantons qui sont parvenus à préserver un certain nombre de services et de commerces à la population.

Les populations semblent présentes autour des équipements commerciaux, des services, des équipements sportifs et/ou culturels.

Il est à noter que les commerces situés dans les communes les plus importantes du territoire ne se trouvent pas nécessairement dans les centres-bourgs. En effet, il y a un phénomène de glissement des commerces des centres-bourgs vers les périphéries (souvent proches d'une grande surface). Les habitants des communes disposant de centres-bourgs mais également les habitants domiciliés hors de ces communes peuvent rencontrer des problèmes d'accessibilité aux services liés à leurs mobilités (personne à mobilité réduite, ou non véhiculée, pas de transport en commun ...).

Cette carte présente la répartition en effectif des allocataires CAF sur le territoire en 2020.



En 2020, 7 394 allocataires CAF sont dénombrés et 17 990 personnes couvertes sur le territoire Mellois en Poitou : il est à noter une augmentation de 5.9 % du nombre d'allocataires par rapport à 2017 contre une augmentation de 10.2% pour le département.

Ainsi, l'augmentation du nombre d'allocataires sur cette période est deux fois moins rapide sur le territoire que sur le département.

En 2020, nous dénombrons 1796 allocataires ressortissants de la MSA et 4 677 personnes couvertes sur le territoire : il est à noter une augmentation de + de 5% d'allocataires par rapport à 2017 et près de 15% de personnes couvertes.

⇒ **Les 9 foyers de populations accueillent le plus d'allocataires CAF et MSA.**

La commune de Melle accueille le plus d'allocataires : 1245 allocataires CAF soit 16.8% des allocataires du territoire.

La commune d'Aigondigné en accueille 678 soit 9,4% des allocataires du territoire et la commune de Celles sur Belle accueille 678 soit 9.2% des allocataires du territoire.

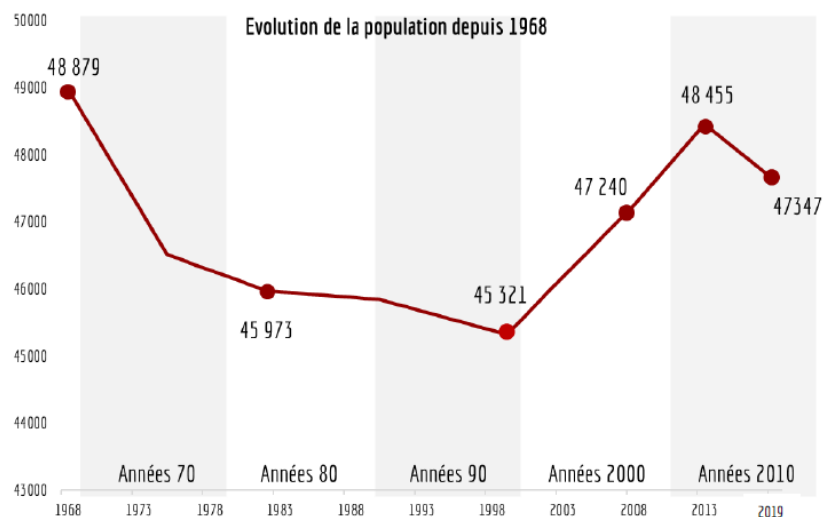
Les ressortissants allocataires MSA sont concentrés sur la commune de Melle (10.69%- commune nouvelle) ; Celles-sur-Belle (8%) ; La Mothe-St-Héray (6.68%) et Aigondigné (6.46%).

⇒ **Les 9 foyers de populations accueillent à eux-seuls plus de la moitié des allocataires MSA.**

Globalement sur le territoire Mellois en Poitou, le secteur Cœur du Poitou accueille 24.66% des ressortissants allocataires MSA ; le Cellois 18.3% ; le Mellois : 17.14% ; Val de Boutonne : 16.15% ; Lezayen : 14.42% ; Mothais : 9.29%

3) Evolution démographique et attractivité du territoire

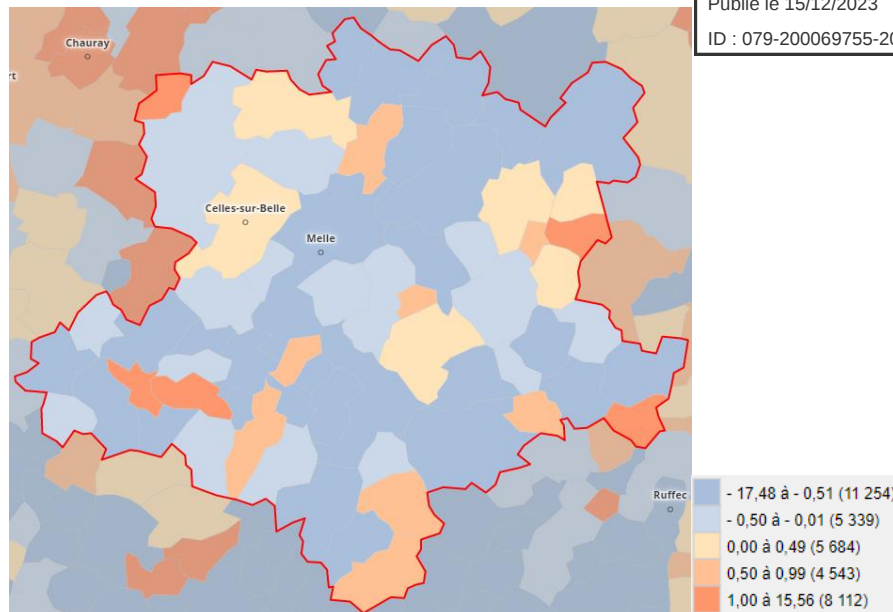
L'évolution démographique, positive jusqu'en 2011, s'est inversée depuis. Sur la période 2013-2018, le territoire a perdu 841 habitants soit une baisse de 0,3% par an.



Evolution de la population depuis 1968, d'après les données INSEE

Cette dynamique décroissante se conjugue à un vieillissement marqué de la population : la pyramide des âges montre une augmentation constante de la part des plus de 65 ans entre 2010 et 2018, alors que sur la même période, la part des moins de 24 ans est restée stable. Plus d'un tiers des habitants est âgé de plus de 60 ans, contre un quart aux échelles départementale et nationale. Mellois en Poitou présente donc une part de retraités importante (35% au recensement de la population 2019, contre 27% à l'échelle nationale).

Au sein du territoire, on constate une disparité entre l'Ouest et l'Est, avec une partie Nord-Ouest, aux portes de l'agglomération niortaise, qui attire de jeunes ménages et des populations plus aisées, tandis que le reste du territoire concentre une population plus âgée et plus pauvre : 19% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté dans la partie Sud-Est. (cf. cartes, Diagnostic PLUiH 2022).



Cette carte présente l'évolution démographique annuelle (Taux de variation de population – TVAP) entre 2013 et 2019 par commune (données INSEE 2019)

Les communes colorées en bleu présentent des taux d'évolutions négatifs et celles colorées en dégradé orange présentent des taux positifs.

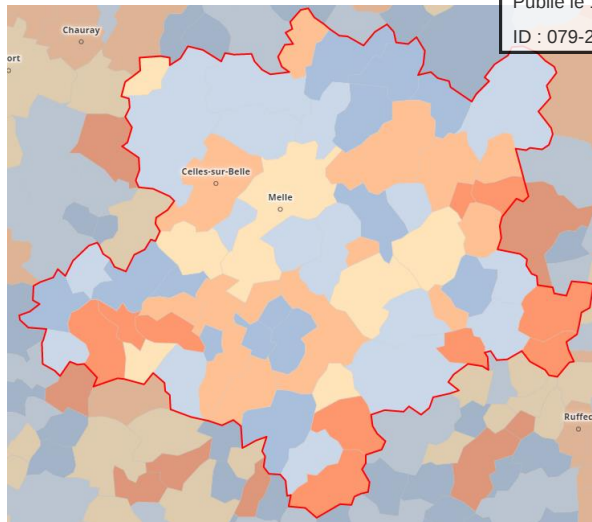
Le territoire enregistre un taux d'évolution annuel de la population entre 2013 et 2019 de -0.37%. Ce taux était positif pour la période 2009/2014 (+ 0.31%). 19 des 62 communes de Mellois en Poitou enregistrent des taux de variation de population positifs entre 2013 et 2019.

Le Département des Deux Sèvres enregistre un taux de variation positif de 0.36% entre 2013 et 2019.

Les taux d'évolutions sont très contrastés entre les communes sur le territoire s'échelonnant de - 3.09% (Chérigné) à 3.84% (Vanzay).

Parmi les 9 foyers de population, seules les communes de Celles-sur-Belle et Fressines enregistrent des taux de variation de population positifs entre 2009 et 2014 :

- La commune de Melle : -0.67% (-0.04% entre 2009 et 2014)
- La commune de Celles-sur-Belle : 0.27% (-0.19% entre 2009/2014)
- La commune de Chef-Boutonne : -0.63% (-0,48% entre 2009/2014)
- La commune de Sauzé-Vaussais : -1.05% (-0,17% entre 2009/2014)
- La commune de La Mothe-Saint-Héray : -0.73% (-0,91% entre 2009 et 2014)
- La commune de Aigondigné : - 0.2% (1,05% pour Mougon Thorigné entre 2009 et 2014)
- La commune de Fressines : 1.25% contre 4,5% entre 2009 et 2014
- La commune de Brioux-Sur-Boutonne : -0.87% contre 0,18% entre 2009 et 2014
- La commune de Lezay : -0.76% contre 0,3% entre 2009 et 2014.



Cette carte présente le taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire entre 2013 et 2019 (Insee 2019).

- **Rappel :** le solde migratoire est la différence entre le nombre d'entrées et de sorties des habitants.

Le taux de variation dû au solde migratoire permet de mettre en évidence **l'attractivité du territoire et fait apparaitre de grandes disparités entre les communes.**

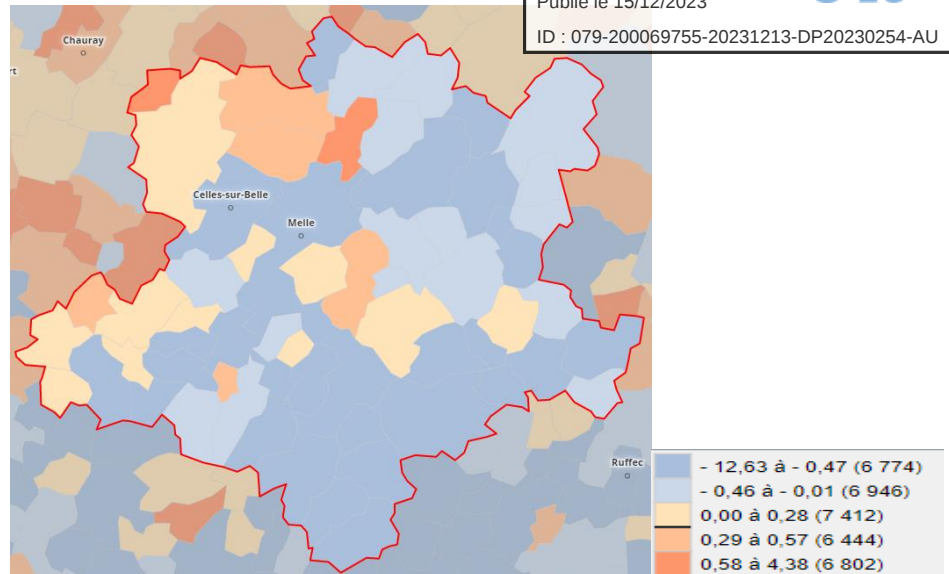
La Communauté de Communes Mellois en Poitou enregistre un taux de variation de 0.2 % entre 2013 et 2019 contre 0.24 % pour le département. Le taux de variation était de 0.71% entre 2008 et 2013. Il y a de grandes disparités entre les communes avec des taux variant de -3.04% (Villiers-en-Bois) à 7.49% (Vernoux-sur-Boutonne).

Les 9 foyers de population enregistrent des taux de variation de population dû au solde migratoire positif entre 2009 et 2014.

L'attractivité de certaines communes peuvent s'expliquer par :

- Le maintien des services, des commerces, des entreprises, des équipements sportifs/culturels, des collèges...
- L'attractivité du Niortais : avec une concentration de l'emploi, une attractivité économique
- La proximité avec Poitiers : les loyers des logements sont moins coûteux sur le Mellois
- La situation géographique de ce territoire au regard de villes attractives dans les départements limitrophes (60 kms de Poitiers ; 30 kms de Niort ; 70 kms de Saintes ; 88 kms d'Angoulême ; 80 kms de Fontenay-Le-Comte ; 100 kms de La Rochelle ; 136 kms La Roche sur Yon).
- Une offre de transport pour rejoindre la capitale en TGV à moins de 3 heures.

Cette carte présente le taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel entre 2013 et 2019. Source : INSEE 2019.



Pour rappel : le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès calculé le plus souvent au cours d'une année.

La Communauté de Communes Mellois en Poitou enregistre un taux de variation de -0.57 % entre 2013 et 2019 contre - 0.09 % pour le département (soit 0,48 points d'écart).

Il y a de grandes disparités entre les communes avec des taux variant de -2.96% (Chizé) à 0,92% (Fressines).

Parmi les foyers de population, seules les communes d'Aigondigné et Fressines enregistrent des taux de variation de population du solde naturel positifs entre 2009 et 2014.

3-1) Les ménages sur le territoire

Eléments issus du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat - (PLUi-H de Mellois en Poitou)

En 2018, la taille moyenne des ménages de Mellois en Poitou était de 2,2 personnes, soit un nombre rigoureusement identique aux moyennes départementales et nationales. Néanmoins cette moyenne est relativement faible comparativement à d'autres territoires ruraux et s'explique par plusieurs facteurs :

- Tout d'abord, et comme dans d'autres territoires ruraux, le fait que le Mellois en Poitou dispose de peu de structures de formation de l'enseignement supérieur, fait que les jeunes quittent le foyer familial pour poursuivre leurs études ;
- Une seconde explication repose sur la structure de la population. La population comporte une part importante de retraités (35%) qui compose majoritairement des ménages d'une ou deux personnes.

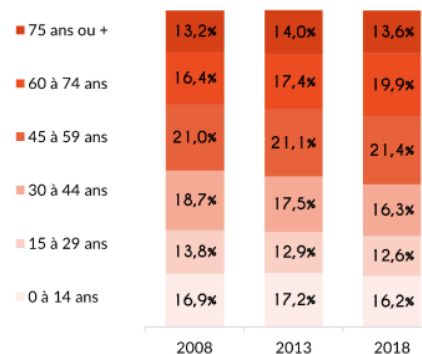
La structure des ménages de Mellois en Poitou a donc évolué, entraînant :

- ✓ Un vieillissement de la population,
- ✓ Une baisse de la taille des ménages,
- ✓ Un risque de précarisation.

Cette conséquence entraîne elle-même une évolution des besoins en logements :

- ✓ Une évolution du nombre de logements nécessaires pour maintenir une population stable
- ✓ Une demande croissante pour des logements de plus petite taille et des logements mieux isolés (entraînant moins de charges).

3.2) Un territoire vieillissant



Evolution de la population par grandes tranches d'âge entre 2008 et 2018
source : INSEE.

Entre 2008 et 2018, la variation de la population par tranche d'âge met en évidence les éléments suivants :

- ✓ Le territoire a vu sa population de 60/74 ans augmenter de 3,5% en 10 ans et représente près d'1/5^{ème} de la population en 2018
- ✓ Les parts des « 75 ans et plus » et celle des « 45/59 ans » ont légèrement augmenté sur la même période (+ 0,4%) pour atteindre, respectivement, 13,6% et 21,4% de la population en 2018
- ✓ L'ensemble des classes d'âges inférieures à 45 ans a connu une baisse entre 2008 et 2018 : -2,4% pour les 30/44 ans, -1,2% pour les 15/29 ans et -0,7% pour les moins de 15 ans.

En 2018, 1/3 de la population a plus de 60 ans, et près de 55% de la population a plus de 45 ans.

Vieillesse de la population

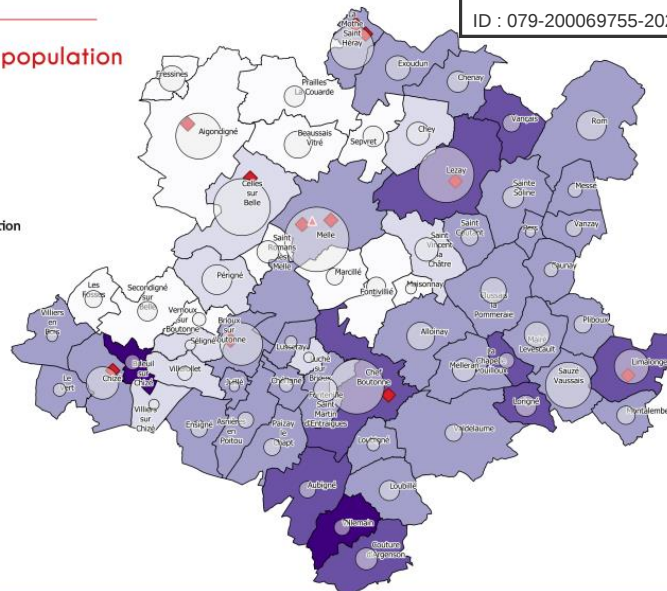
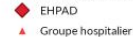
Indice de vieillissement de la population



Moyenne communautaire : 136,6



Etablissements médicaux-sociaux

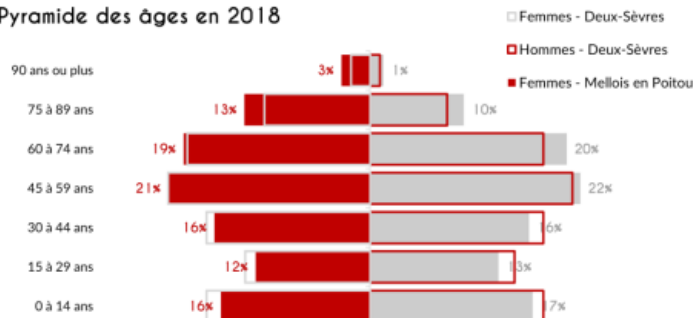


Sources : IGN, INSEE RP2016, communauté de communes Mellois en Poitou
 Conception : Service SIG pour la direction générale, communauté de communes Mellois en Poitou - juin 2020
 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.
 Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



Cette évolution montre un vieillissement marqué de la population melloise, qui va induire une évolution des besoins en logements (taille et adaptation des logements).

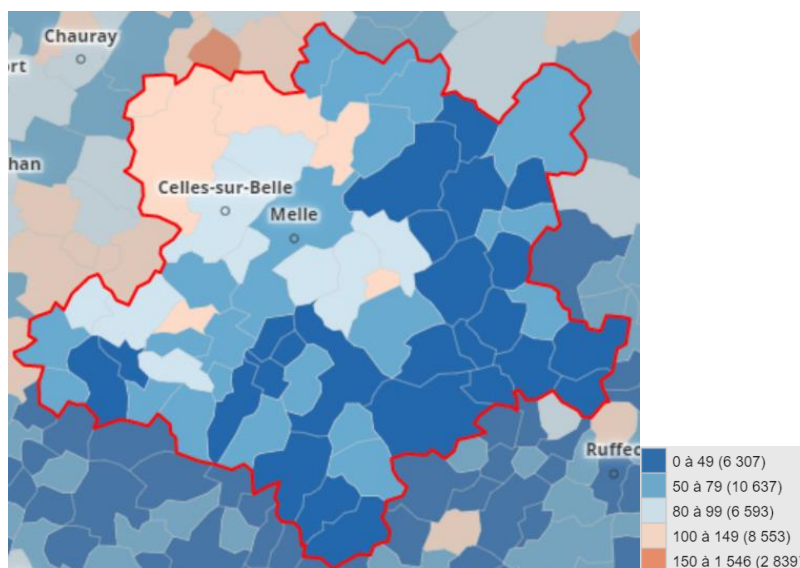
Pyramide des âges en 2018



Comparaison de la répartition de la population par grandes tranches d'âge et par sexe sur les Deux-Sèvres et Mellois en Poitou, d'après les données INSEE.

A titre de comparaison, la part des plus de 45 ans est plus importante sur Mellois en Poitou qu'à l'échelle départementale et la part des moins de 45 ans est moins importante.

3.3) Une population plus jeune dans le quart nord-ouest



L'indice de jeunesse (carte ci-contre) du territoire Mellois en Poitou (soit le ratio entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans) était de 64 en 2019.

Cet indicateur est faible au regard de l'indice du département ou de la Région, eux même déjà peu élevés (respectivement 77 et 71) en comparaison à la moyenne française (93 en 2018).

L'indice de jeunesse est différent selon les communes. Il est ainsi plus élevé dans la partie nord-ouest et centrale du territoire notamment sur le secteur Cellois.

La majorité des communes, et particulièrement celles du sud et de l'est du territoire, a un indice de jeunesse inférieur à 100, ce qui met en évidence une part des plus de 60 ans plus importante que les moins de 20 ans.

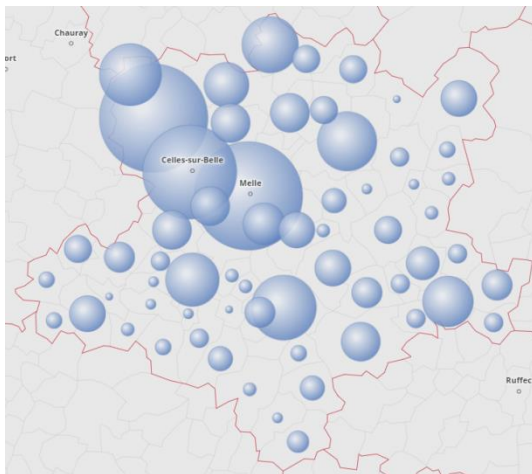
Seules six communes : Maisonnay, Fressines, Aigondigné, Sepvret, Prailles-la-Couarde et Vernoux-sur-Boutonne, ont un indice de jeunesse supérieur à 100. Ainsi, ces communes accueillent plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans.

	1999	2008	2013	2019
Mellois en Poitou	77%	64%	71%	64%
Deux Sèvres	99%	91%	84%	77%

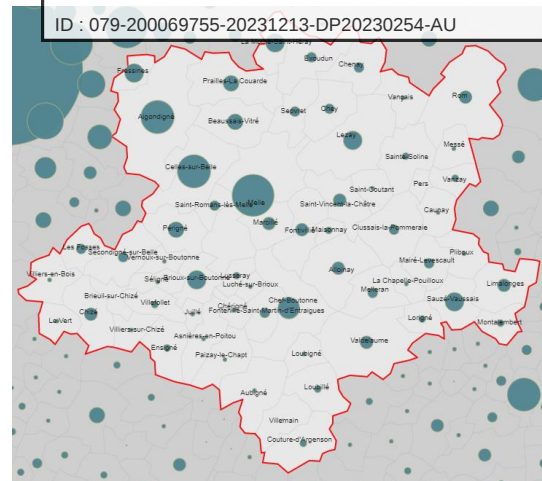
pour le département.

Dans le tableau ci-contre, Mellois en Poitou a vu son indice jeunesse diminuer de 13 points entre 1999 et 2019 contre 22 points

L'indice jeunesse a donc diminué moins vite sur le territoire que sur le département. Mais l'évolution de l'indice de jeunesse montre un vieillissement continu de la population depuis 1999.

**Légende :**

- Pour ces deux cartes, les cercles sont proportionnels aux effectifs.
- Plus le cercle est grand, plus l'effectif est important.



La carte de gauche présente les effectifs d'enfants CAF/MSA âgés de 12 à 17 ans par commune en 2021 et la carte de droite présente les effectifs des enfants âgés de 15 à 29 ans en 2019 (source INSEE).

- Ainsi, 2515 enfants âgés de 12 à 17 ans sont recensés sur le territoire avec une forte concentration sur les communes de Melle, Aigondigné et Celles-sur-Belle. Les 6 autres foyers de population représentent une part moins importante.
- 5960 jeunes âgés de 15 à 29 ans sont recensés (source INSEE) sur le territoire en 2019 avec une même concentration sur les communes de Melle (884 jeunes), Celles-sur-Belle (593 jeunes) et Aigondigné (600 jeunes).
- 11 % des jeunes du département sont enregistrés sur le territoire du Mellois en Poitou.

En 2013, le territoire comptait 6239 jeunes soit une diminution de 4.5% sur la période 2013/2019 (-1.2% sur le département). La baisse est plus rapide sur le territoire que sur le département.

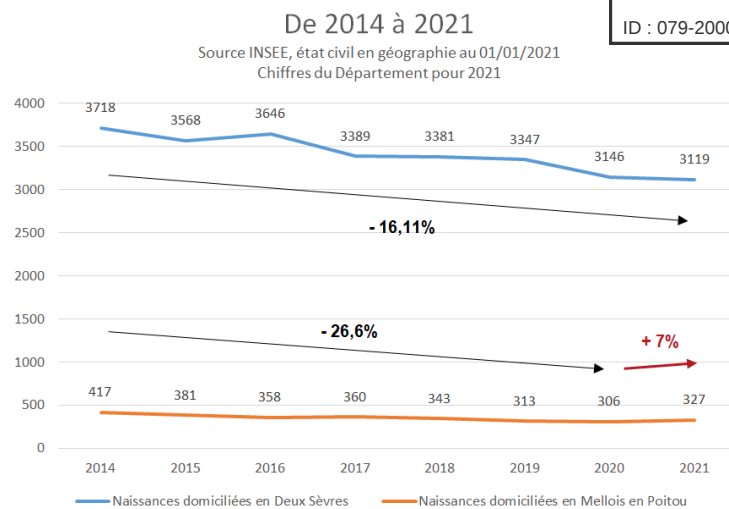
3.4) Un territoire qui enregistre une diminution des naissances

De 2014 à 2021, 2 805 naissances ont été enregistrées sur le territoire Mellois en Poitou soit 10, 3 % des naissances du département.

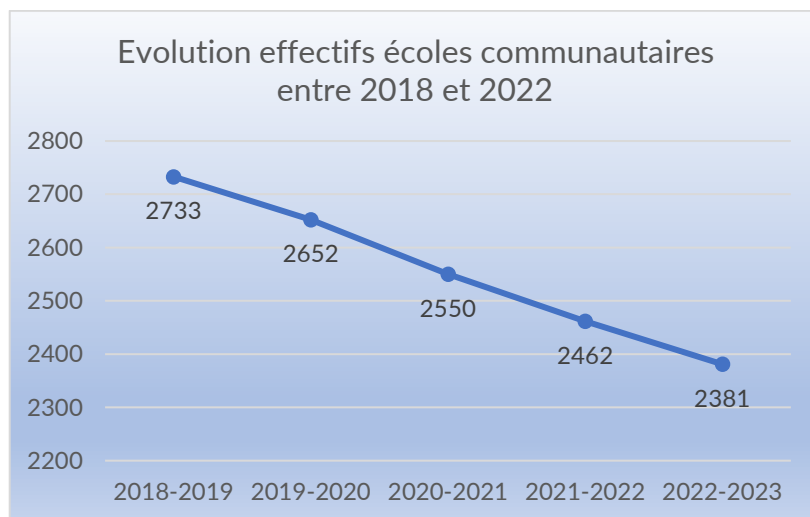
327 naissances ont été enregistrées en 2021.

Sur la période, la diminution est plus rapide sur le territoire que sur le département : 21,6% contre 16,11% soit 5,5 points d'écart.

A l'inverse du département, les naissances repartent à la hausse en 2021 (soit une augmentation de 7% entre 2020 et 2021.)



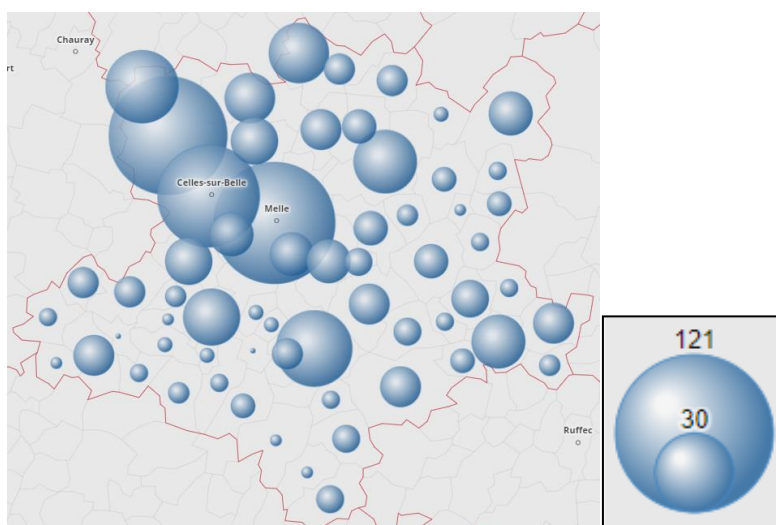
Cette diminution se ressent également dans l'évolution des effectifs dans les écoles communautaires du territoire avec une baisse significative depuis 2018.



Source : données DSDEN des Deux-Sèvres

1) Des familles allocataires en proximité des foyers de population

La carte ci-dessous présente la répartition des familles allocataires CAF et MSA sur le territoire en 2020.



⇒ 4 562 (3771 CAF + 791 MSA) familles allocataires CAF et MSA sont recensées en 2020 sur le territoire du Mellois en Poitou.

En 2016, on en dénombrait environ 4 725 (3 959 CAF + 766 MSA). Le territoire enregistre une diminution du nombre de familles allocataires de 163 soit une variation de -3.45% par rapport à 2016. Le département des Deux Sèvres enregistre quant à lui une diminution de 0.65%.

Les 9 foyers de populations accueillent 2196 familles allocataires Caf soit 58% des familles Caf du territoire (et plus de 48% des familles allocataires tout régime confondu).

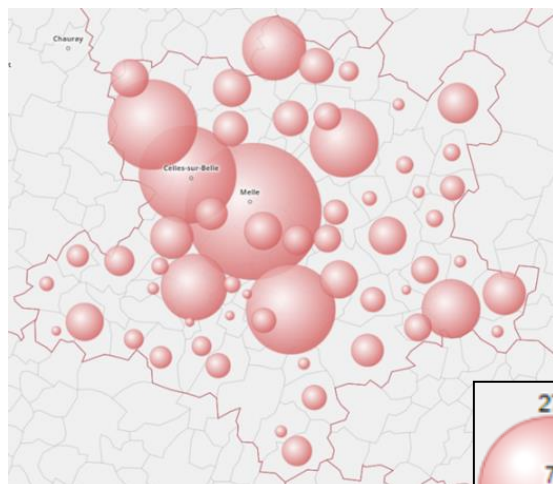
- ✓ La commune de Melle accueille 493 familles allocataires CAF soit 13% des familles allocataires du territoire.
- ✓ La commune de Celles-sur-Belle en accueille 358 (9,5% du territoire).
- ✓ La commune d'Aigondigné en accueille 481 (12.7 % du territoire).

Les 9 foyers de populations accueillent 313 familles allocataires MSA, soit plus de 39% des familles allocataires MSA du territoire Mellois en Poitou en 2020 (et près de 6.9% des familles allocataires tt régime confondu).

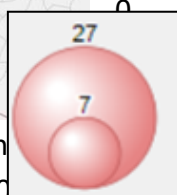
Les familles allocataires proches des foyers de population peuvent ainsi bénéficier des services destinés à leurs enfants : établissements scolaires, établissements d'accueil collectif, accueils de loisirs, associations sportives, centre socio culturel...

2) Une monoparentalité localisée

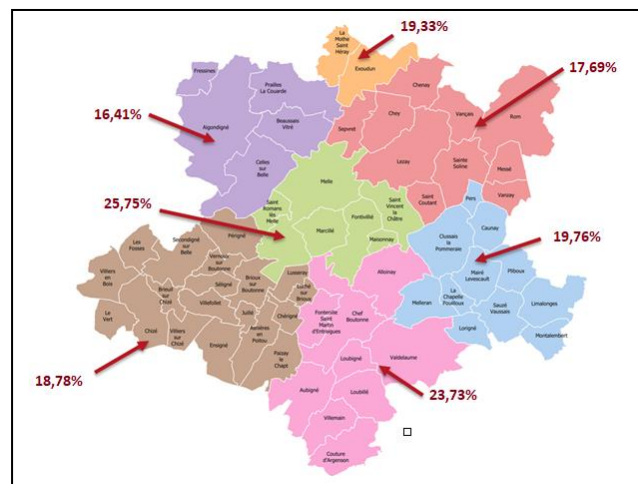
Les deux cartes ci-dessous présentent la répartition en effectif et la part des familles monoparentales sur le territoire en 2020 par commune et par secteur (données Caf et Msa).



En
2020



familles allocataires CAF et MSA sont monoparentales. Elles étaient 1 000 en 2016.



tales sur le Mellois en Poitou, soit + de 24% des familles allocataires. Elles étaient 1 000 en 2016 (2,2%) soit une augmentation de 2,8%.

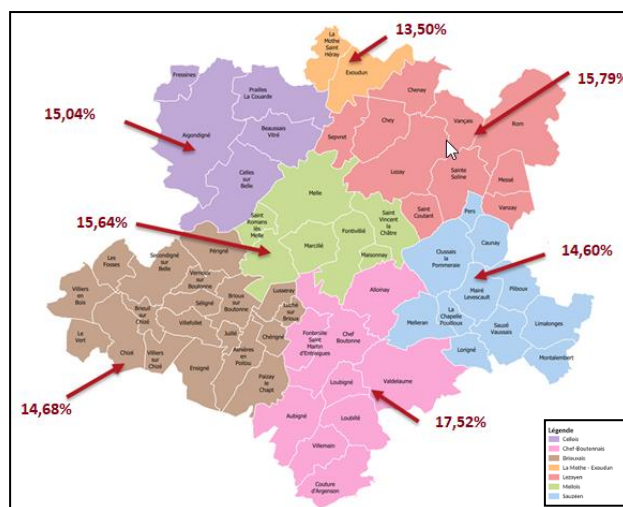
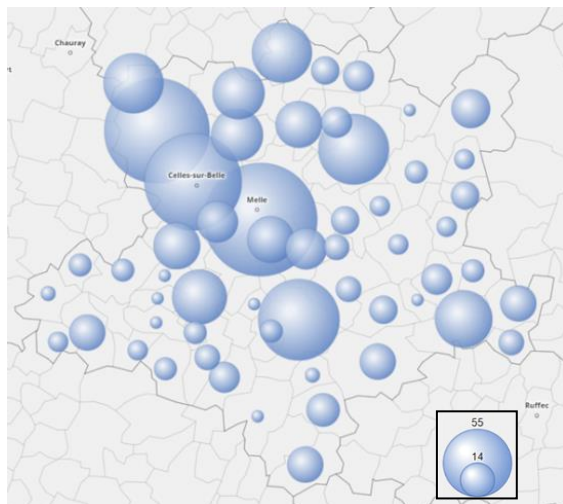
Dans le détail, nous comptabilisons 121 familles monoparentales MSA et 993 familles monoparentales CAF.

En 2020, 26% des familles allocataires CAF sont monoparentales (27% sur le département) et plus de 15% des familles allocataires MSA sont monoparentales.

Les taux de monoparentalité CAF et MSA sont plus importants sur le secteur du Mellois (25.75%) et sur le secteur de Chef Boutonne (23,73%). Ces taux restent inférieurs au taux départemental.

3) Des familles nombreuses moins nombreuses que sur le département

Les deux cartes ci-dessous présentent la répartition en effectif et la part des familles nombreuses sur le territoire en 2020 par commune et par secteur (données CAF et MSA).



Nous dénombrons 854 familles nombreuses (3 enfants et plus) parmi les familles allocataires CAF et MSA en 2020 contre 926 en 2016 soit une diminution de 7.8%.

Dans le détail, nous comptabilisons 144 familles nombreuses MSA et 706 familles nombreuses CAF.

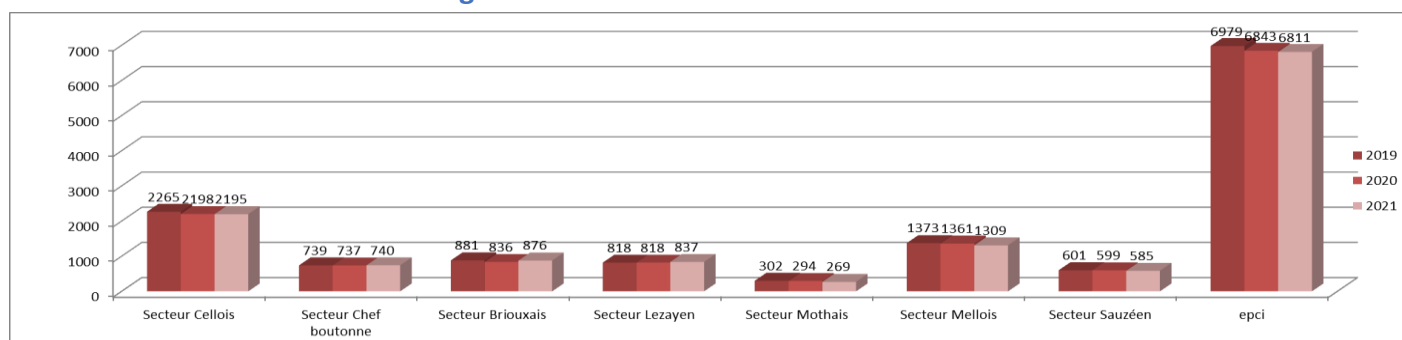
Ainsi, 15.47% des familles allocataires CAF et MSA sont nombreuses sur le Mellois en Poitou.

En 2020, 19 % des familles nombreuses allocataires CAF sont monoparentales (21% sur le département) et 9.7% des familles nombreuses allocataires MSA sont monoparentales.

Les taux de familles nombreuses sont plus importants sur les secteurs de Chef-Boutonne (17,52%), du Lezayen (15,79%) et du Mellois (15,64%) qui restent toutefois inférieurs au taux départemental.

4) Évolution du nombre d'enfants CAF/MSA sur le territoire entre 2019 et 2021 : des jeunes enfants moins présents sur le territoire au contraire des plus grands

Évolution des effectifs d'enfants âgés de 0 à 17 ans



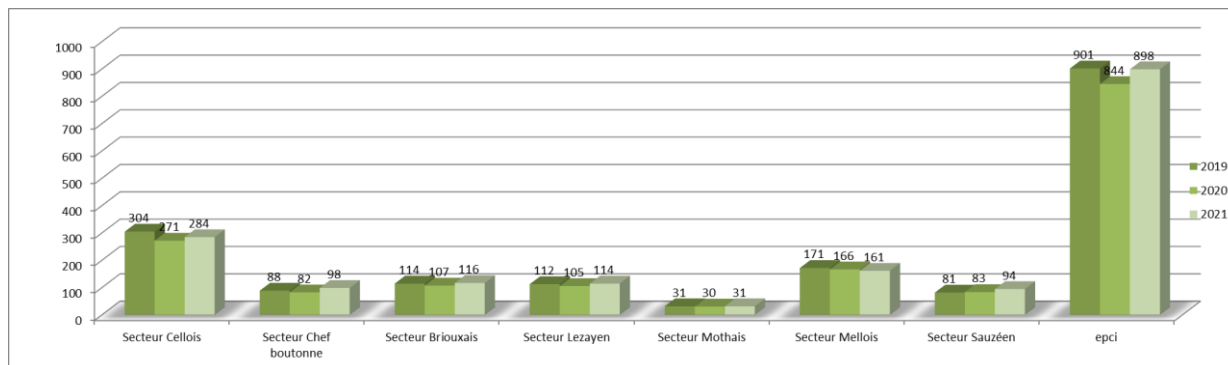
6 811 enfants âgés de 0 à 17 ans sont comptabilisés en 2021 sur le territoire. Nous remarquons une diminution de 2,4 % de ces effectifs sur la période 2019/2021 contre -1.6% pour le département. La baisse est plus rapide sur le territoire que sur le département.

Le secteur du Cellois accueille le plus d'enfants de moins de 18 ans.

Seuls les secteurs de Lezay et de Chef-Boutonne enregistrent une augmentation sur la période.

⇒ En 2020, sur les 47 025 habitants que compte le territoire Mellois en Poitou, les 0-17 ans représentent 14,55 % de la population totale.

Évolution des effectifs d'enfants âgés de moins de 3 ans

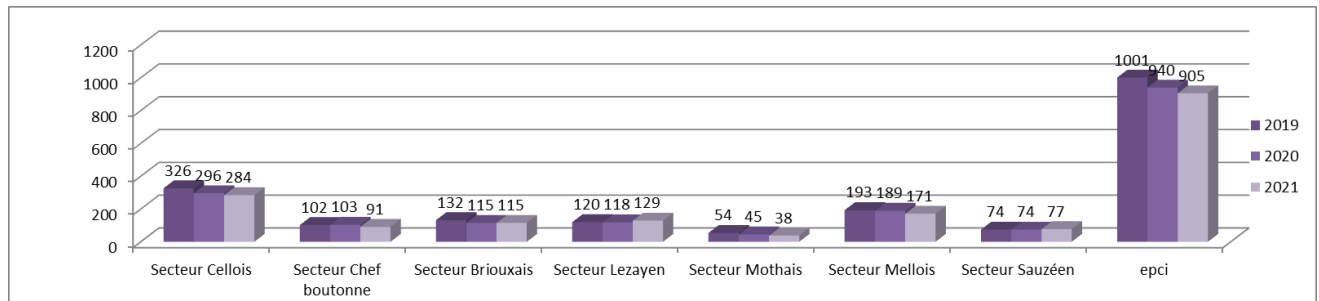


898 enfants de moins de 3 ans sont recensés sur le territoire en 2021. Nous observons une légère diminution des effectifs sur le territoire sur la période. La diminution est moins rapide sur le territoire que sur le département (-0.33 % contre -3.6%). Une augmentation de 6.4% de ces effectifs entre

2020 et 2021 est à noter. Seuls les secteurs du Mellois et du Cellois enregistrent une diminution sur la période.

⇒ En 2020, les – de 3 ans représentent – de 2% de la population globale.

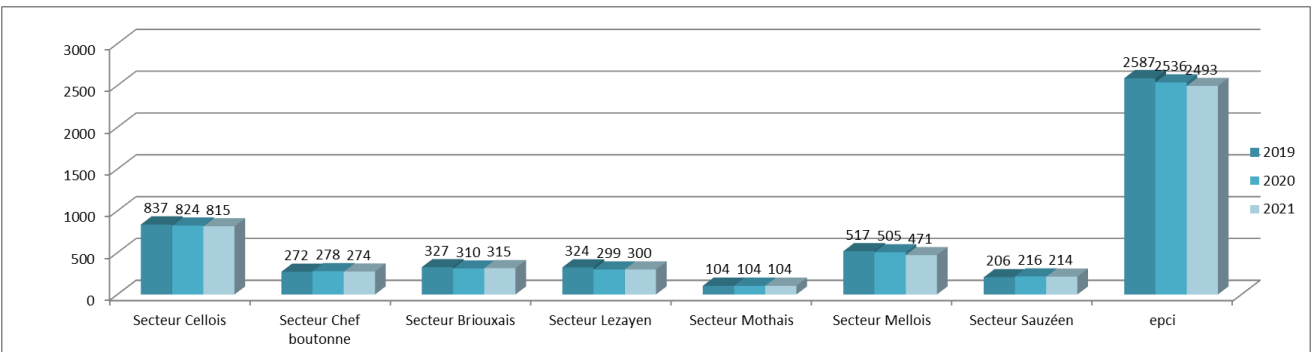
Évolution des effectifs d'enfants âgés de 3 à 5 ans



905 enfants âgés de 3 à 5 ans sont recensés sur le territoire en 2021. Nous observons une diminution des effectifs sur le territoire de 9.6% sur la période.

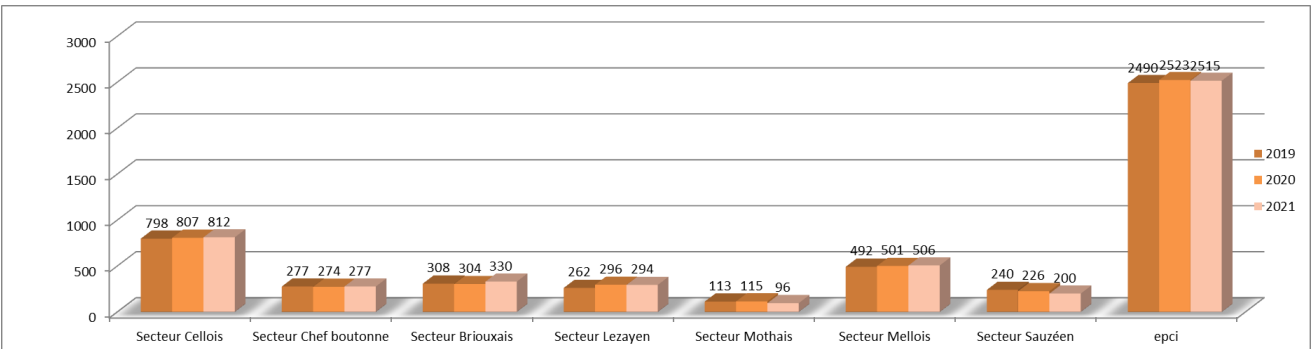
La diminution est plus rapide sur le territoire que sur le département qui enregistre une baisse de 5.4% soit près de 2% de la population globale en 2020.

Évolution des effectifs d'enfants âgés de 6 à 11 ans



2493 enfants âgés de 6 à 11 ans sont recensés sur le territoire en 2021. Nous observons une diminution plus rapide des effectifs sur le territoire que sur le département (-3.6% contre -3.3%) soit + de 5% de la population globale Mellois en Poitou en 2020.

Evolution des effectifs d'enfants âgés de 12 à 17 ans



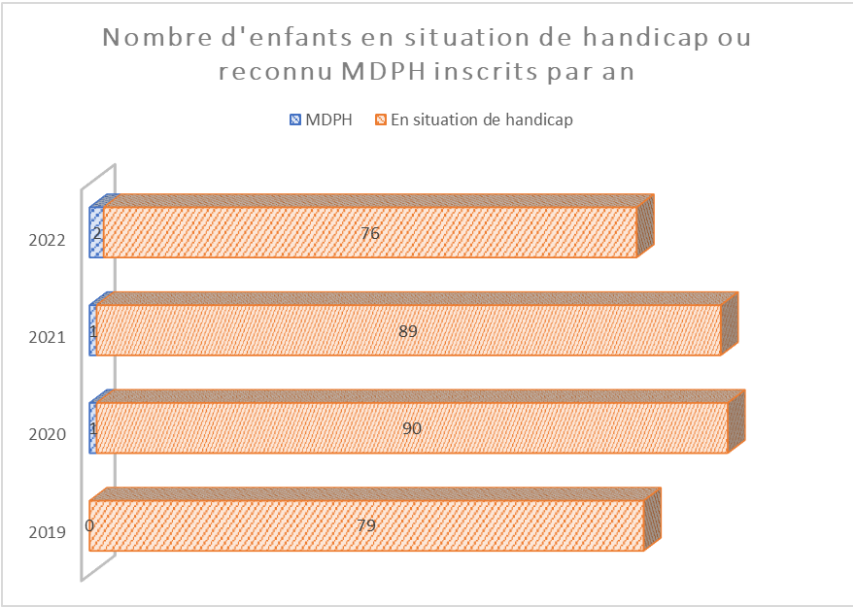
2 515 enfants âgés de 12 à 17 ans sont recensés sur le territoire en 2021. Les effectifs sont en augmentation sur la période. Nous observons une augmentation moins rapide des effectifs sur le

territoire que sur le département (+1%% contre +2.8%) soit + de 5% en Poitou en 2020.

Sur le territoire, des enfants porteurs de handicap et percevant l’Allocation d’Education de l’Enfant Handicapé (AEEH) sont accueillis sur les accueils de loisirs et dans les écoles. Cet accueil spécifique a nécessité un renforcement de l’équipe d’animation et de la formation du personnel autant sur les temps périscolaires (prise en charge des enfants pendant la restauration scolaire ou les temps d’activités périscolaires par des agents dédiés) que sur les temps extrascolaires.

Ces accueils sont menés en partenariat avec le pôle ressources du Groupement Pluri Associatif GPA79/16.

Le graphique ci-dessous présente l’évolution du nombre d’enfants en situation de handicap ou reconnu MDPH inscrits dans une activité périscolaire ou extrascolaire entre 2019 et 2022.



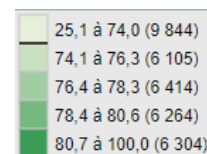
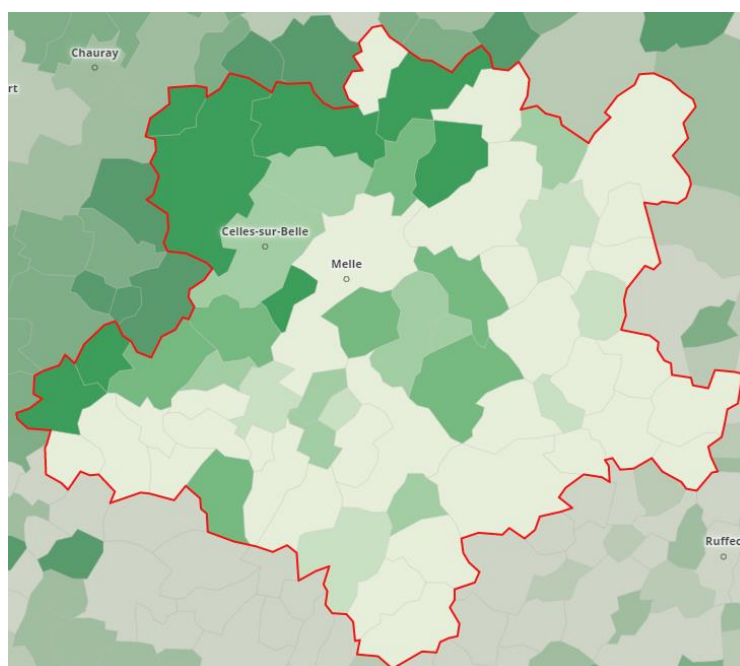
Le tableau ci-dessous recense le nombre d’enfants bénéficiaires de l’AEEH par la CAF des Deux-Sèvres.

Nombre d'enfants bénéficiaires de l’AEEH	0 – 2 ans	3 – 5 ans	6 – 11 ans	12-17 ans	18-20 ans
2019	<5	19	98	107	20
2020	6	17	113	110	22
2021	<5	19	121	104	25

En 2020, la MSA Poitou recense moins de 5 enfants âgés de 0 à 5 ans et 27 enfants âgés entre 6 et 17 ans

Le nombre d’enfants âgés de 0 à 17 ans bénéficiaires de l’AEEH (Allocation d’éducation de l’enfant handicapé) a augmenté de 10,5% entre 2019 et 2021.
Le nombre de bénéficiaires âgés de moins de 6 ans s’est maintenu. Le nombre de bénéficiaires âgés de 6 à 11 ans a augmenté de 23.5%.

1) Une activité croissante mais des disparités importantes



Cette carte présente le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans par commune en 2019 (source : Insee 2019)

Le taux d'activité était de **75.5%** sur Mellois en Poitou en 2019 (soit 1.2 point de plus par rapport à 2013).

Le taux d'activité était de **76,8%** sur le Département (soit 1.1 points de plus par rapport 2013).

Nous notons un écart de 1.3 point entre le taux d'activité du territoire et du département. Ainsi, l'activité sur le territoire est moins importante que celle du département mais l'augmentation de l'activité est plus rapide sur le territoire que le département.

Cette carte met en évidence de grandes différences d'activités entre chaque commune. Le nord-ouest du territoire semble enregistrer une plus grande activité.

Si nous observons le détail d'activité par foyer de population :

- Celles-sur-Belle : 77.4% (76.9% en 2013)
- Melle : 71.2% (69.5% en 2013)
- Brioux-sur-Boutonne : 75.2% (75% en 2013)
- Chef-Boutonne : 68.7 % (67.9% en 2013)
- Sauzé-Vaussais : 72.6% (70.3% en 2013)
- Lezay : 72.4 % (71.2% en 2013)
- La Mothe-Saint-Héray : 73.4% (74 % en 2013)
- Fressines : 80.8% (82% en 2013)
- Aigondigné : 81.6% (81.5% en 2013)

Le taux d'activité est le plus important sur la commune d'Aigondigné départemental.

Nous remarquons une augmentation de l'activité sur les foyers de population à l'exception de la commune de la Mothe Saint Héray (-0.6 point) et sur la commune de Fressines (-1.2 point).

En 2020, on dénombre 340 entreprises agricoles sur le Mellois en Poitou avec une concentration plus marquée sur Melle, Aigondigné, Rom et Chef-Boutonne.

1.1) Des actifs peu qualifiés et une part importante de non actifs

2020 (Données INSEE)	Mellois en Poitou	Deux Sèvres
Agriculteurs exploitants	2,8	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,3	3,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,5	6,5
Professions intermédiaires	11,1	12,4
Employés	15,1	15,9
Ouvriers	14,8	15,3
Retraités	34,8	32,3
Autres personnes sans activité professionnelle	12,6	12,4

En 2020, le territoire comptait une part importante de retraités. Ainsi, ils sont davantage représentés sur le territoire qu'à l'échelle départementale : 34,8% de retraités sur le territoire contre 32,3% pour le département (2,5 points d'écart).

Par ailleurs, le territoire compte un faible nombre de cadres et de professions intermédiaires : 4,5% et 11,1% contre 6,5% et 12,4% pour le département. Au contraire, le territoire comptabilise plus d'agriculteurs exploitants et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises que le département (1,8 point d'écart).

En 2020, le territoire Mellois en Poitou comptait :

- ✓ 1126 exploitants agricoles dont plus de 92% sont chef d'exploitation. Concentration plus marquée sur les communes de Melle et Aigondigné.
- ✓ 2029 salariés agricoles.

Le tableau ci-dessous présente la part des allocataires CAF bénéficiaires de la prime d'activité en 2021.

	Deux Sèvres	Mellois en Poitou	Secteur Cellois	Secteur Chef boutonne	Secteur Briouxais	Secteur La Mothe Exoudun	Secteur Lezayen	Secteur Mellois	Secteur Sauzéen
Taux allocataires percevant de la prime d'activité	36,10%	35,50%	33,50%	34%	39%	42,10%	35,30%	35,10%	35,80%

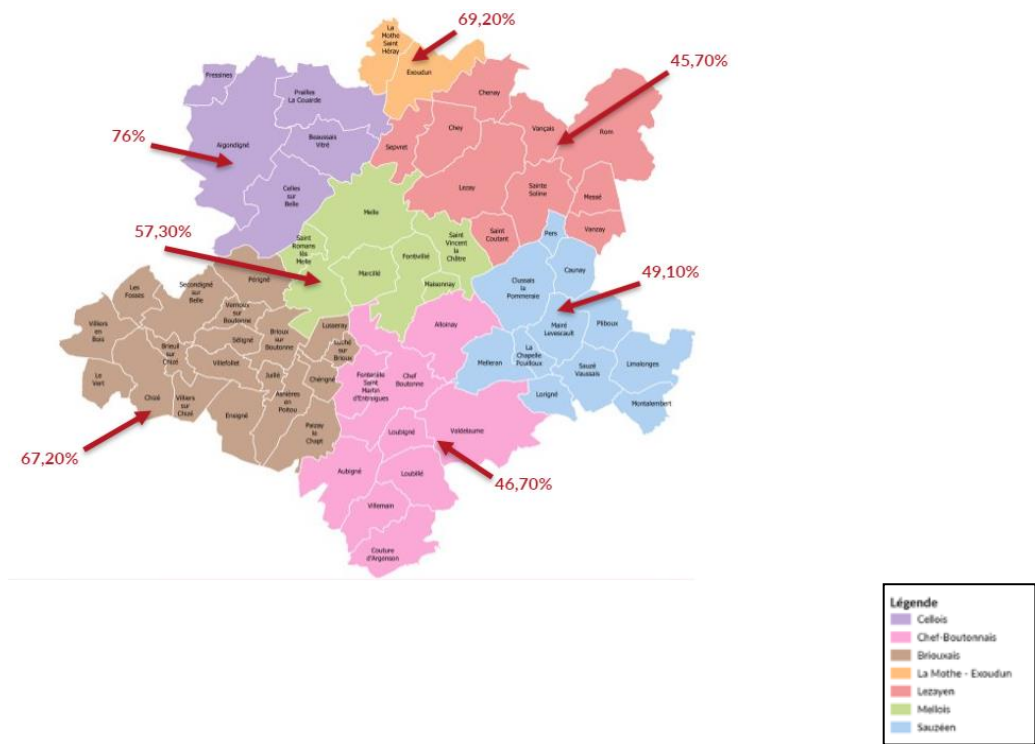
En 2020, 808 allocataires MSA ont un droit ouvert PPA sur le territoire soit près de 45% des allocataires MSA du territoire.

La prime d'activité a pour objectif d'inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Cet indicateur peut permettre de repérer des critères de fragilité chez des travailleurs.

Ainsi, sur le territoire, 35,5% des allocataires CAF perçoivent de la prime d'activité contre 36,10% sur le département.

L'ensemble des secteurs se rapprochent du taux départemental à l'exception des secteurs Briouxais (39%) et La Mothe Exoudun (42,1%). Ainsi, les travailleurs pauvres semblent plus présents sur ces 2 secteurs.

1.2) Des parents avec des jeunes enfants plus actifs sur le territoire que sur le département



Cette carte présente le taux d'enfants de moins de 3 ans avec parents bi-actifs (données CAF 2020).
Bi activité : famille monoparentale qui travaille ou couple dont les deux parents travaillent.

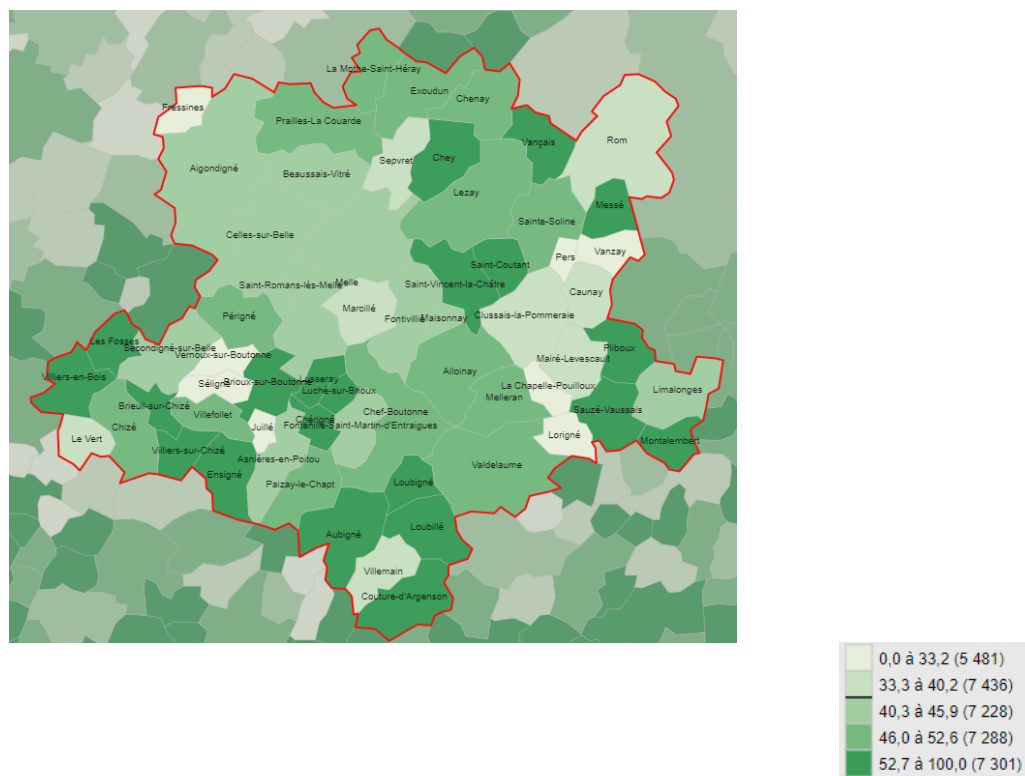
En 2020, sur le territoire, 61,60% des enfants de moins de 3 ans avaient des parents bi-actifs contre 60,10% pour le département.

Le détail par secteur laisse apparaître des différences. Ainsi, sur les secteurs du Chef Boutonnais, sur Sauzéen et Lezayen, moins d'un enfant de moins de 3 ans sur 2 a des parents bi actifs.

Au contraire, 7,6 enfants sur 10 ont des parents bi actifs sur le secteur du Cellois. Nous observons 30 points d'écart entre le secteur du Cellois et du Lezayen.

1.3) Des jeunes peu ou non insérés sur une partie du territoire

Selon l'étude INJEP 2022, sur le territoire français : 34.9% des 15-24 ans sont en emploi. En 2021, le taux d'emploi est 12.8% pour les 15-19 ans ; 53.4% pour les 20-24 ans et 77.4% pour les 25-29 ans.



Cette carte présente le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans par commune (source Insee 2019)

Le taux d'activité des jeunes âgés de 15 à 24 ans était de 46.1% sur le territoire du Mellois en Poitou en 2019 contre 48.3% en 2013 soit une diminution de 2,2 points sur cette période.

Sur le département, 48.5 des jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient en activité contre 50.6% en 2013 soit une diminution de 1,9 point.

La diminution du taux d'activité des jeunes entre 2013 et 2019 est plus rapide sur le territoire du Mellois en Poitou que sur le département.

Il y a des disparités très fortes entre les communes. L'activité des jeunes semble plus forte sur le Sud-Ouest du territoire et sur le secteur du Lezayen.

Le faible taux d'activité de certains territoires peut être expliqué par :

- Un fort taux de jeunes étudiants. Les étudiants sont considérés comme inactifs
- Une proportion importante de retraités

En 2020, sur le Mellois en Poitou, la part des étudiants était de 7,3% contre 7.8% sur le département. Certains jeunes travaillant en intérim ne s'inscrivent pas à France Travail et ne sont donc pas comptabilisés.

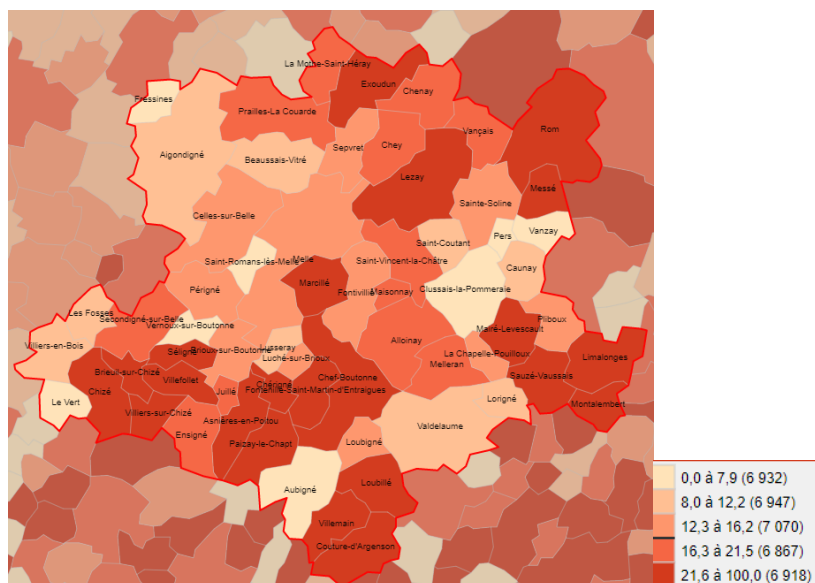
Il y a de grandes difficultés d'accès à l'emploi pour une part importante d'entre eux. Cette tendance nationale semble s'accroître par la ruralité du territoire.

Ainsi, un marché de l'emploi peu dynamique et des difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes.

Plusieurs explications (*données issues du rapport d'activité 2022 Mission locale*) :

- De l'emploi salarié à durée limitée : des jeunes en stage ; en alternance ; un taux important des emplois occupés par de l'emploi à temps partiel dont une part de sous-emploi.
- Des emplois aidés (contrat apprentissage et autres dispositifs de politique de l'emploi)
- Des parcours d'insertion. En 2022 : 222 jeunes reçus en 1^{er} accueil Mission Locale du Mellois sur 976 jeunes Sud79.

Plusieurs projets ont été lancés pour tenter d'inverser la courbe : « Territoire zéro chômeurs » à Melle et projet de Service Public de l'Insertion et de l'Emploi sur le Mellois. Il existe un club des entreprises du pays Mellois et Haut Val de Sèvre.



La carte ci-contre présente la population des jeunes non insérés, rapportée à la population totale âgée 15 à 24 ans en 2019.

Sont désignées sous le terme de non insérés, les personnes âgées de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et qui n'ont pas d'emploi.

Plus les communes sont en rouge, plus la proportion de jeunes non insérés est importante. En 2019, la part des jeunes non insérés sur le territoire est de 16.6% (17.9% en 2013) contre en 16.1% en Deux-Sèvres (16.9% en 2013).

Ainsi, il y a une certaine amélioration d'insertion des jeunes sur le territoire entre 2013 et 2019.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans non insérés sont plus présents sur l'extrême Sud-Est du territoire, une partie du Saizéen ainsi que sur le Lezayen.

Plusieurs éléments viennent expliquer la difficile insertion des jeunes sur le territoire :

- Des bassins d'entreprises limités sur le Mellois en Poitou

- Une problématique de recrutement dans le secteur médico-social et dans le secteur enfance jeunesse
- Une problématique de mobilité dans l'accès à l'emploi
- Une valorisation et une communication sur les formations existantes insuffisantes
- Des rencontres insuffisantes entre les jeunes et les professionnels
- Un accompagnement et une sensibilisation des parents à l'insertion professionnels de leur(s) enfant(s) insuffisants.

Certains jeunes « invisibles » sont absents de ces chiffres. Ce phénomène fait le lien avec le non-recours aux droits massif des jeunes de 18 à 25 ans. Les jeunes « se débrouillent ».

Ces éléments mettent en évidence un paradoxe : les jeunes utilisent les outils numériques pour un usage ludique et non pour un usage administratif.

D'après les données issues du rapport des Frances services communautaires Mellois en Poitou, on dénombre 6770 demandes traitées en 1 an en 2021 dont 18 pour des jeunes de moins de 18 ans et 6% pour les 18-26 ans.

Pour pallier ces difficultés d'insertion, l'espace Régional d'Orientation du Pays Mellois a organisé deux ateliers/ rencontres dans les locaux du Comité de Bassin d'Emploi du Mellois sur les thématiques suivantes en 2018 :

- Activité saisonnière agricole,
- Atelier mobilité « se déplacer sur le territoire Sud Deux-Sèvres ».

En 2022, le gouvernement met fin à l'accompagnement renforcé « Garantie Jeunes » et créé le dispositif Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ). Ce nouveau dispositif a fortement mobilisé l'équipe de la Mission Locale Sud Deux-Sèvres. Le parcours CEJ à durée personnalisée repose sur un engagement du jeune à un suivi hebdomadaire et la réalisation de 15 à 20h d'activité ouvrant ainsi droit à une allocation. Une animation collective avec différents ateliers thématiques est proposée. Ce dispositif permet aux jeunes de réaliser des stages et/ou des formations.

Ce collectif permet de remettre en mouvement une notion d'engagement.

Toujours en 2022, la Mission Locale du Mellois a accompagné 549 jeunes dont 222 nouveaux.

Parmi les 549 jeunes :

- 170 n'ont pas de moyen de transport,
- 217 ont le permis B,
- 256 sont sans diplôme,
- 397 sont sans emploi, sans formation, sans scolarité (dit « NEET »),
- 38 ont une reconnaissance travailleur handicapé,
- 33 sont parents,
- 87 sont mineurs.

4) Une fragilité plus marquée dans le sud du territoire

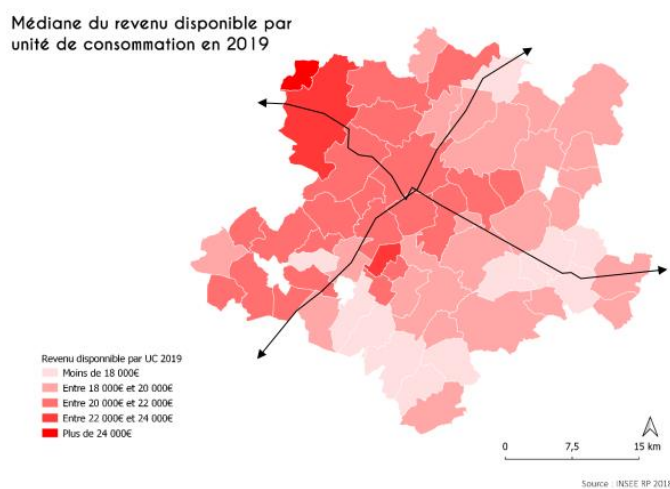
Sur le territoire, il y a des disparités avec des revenus relativement faibles.

	Mellois en Poitou	Deux-Sèvres	France
Revenu médian annuel disponible par unité de consommation en 2019	20 490 €	21 000 €	22 040 €

Revenu médian annuel disponible par unité de consommation, source : INSEE

Ce tableau présente les revenus médians disponibles par unité de consommation (Insee).

Ainsi, les revenus des ménages sont plus faibles sur le territoire qu'à l'échelle des Deux-Sèvres ou du territoire national.



Répartition des revenus annuels médians par commune en 2019, d'après les données INSEE.

Ce faible niveau de vie s'explique par une structure de la population de plus de 15 ans, composée d'une part importante de retraités (35%), d'ouvriers (15%), et d'agriculteurs (3%), qui ont des revenus globalement moins élevés que les cadres ou professions intermédiaires.

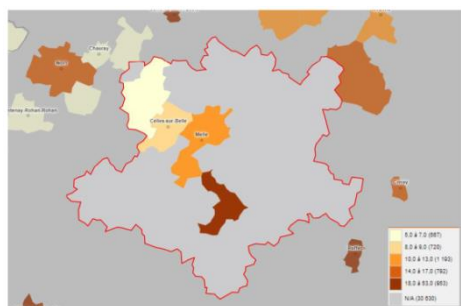
Ainsi, des disparités existent entre les différentes communes. Les secteurs du Cellois, du Mellois et du Briouxais enregistrent des médianes de revenus les plus importantes du territoire.

Selon le recensement 2018, plus de 60% des foyers fiscaux sont non imposés. Le revenu moyen annuel est inférieur de 2000 € à la moyenne départementale.

Le taux de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Le seuil officiel en France correspond à 60% du niveau de vie médian : il s'établissait autour de 994 € par mois pour une personne seule en 2019, ou à 2 087 € par mois pour un couple avec deux enfants. Sur le territoire de Mellois en Poitou, le taux de pauvreté était de 13,0 % en 2020 contre 11,9% à l'échelle du département ou 19,6% sur le territoire de la Communauté de communes Val de Charente.

Sur Mellois en Poitou, la répartition du taux de pauvreté semble s'accroître en fonction de l'éloignement par rapport à la ville de Niort.

Sur les 4 communes pour lesquelles la donnée est disponible, le taux de pauvreté est le suivant :



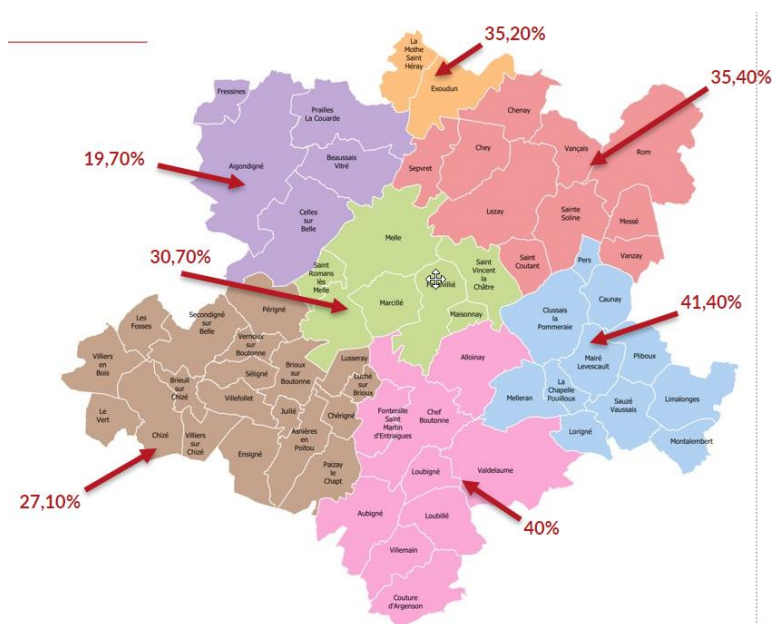
Répartition du taux de pauvreté sur le territoire (seuil à 60% du revenu médian en 2020), source : Observatoire des territoires 2023, d'après les données : INSEE - Filosofi 2020.

Commune	Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) - 2020
Aigondigné	6,0 %
Celles-sur-Belle	9,0 %
Melle	13,0 %
Chef-Boutonne	20,0 %

Taux de pauvreté par commune, seuil à 60% du revenu médian en 2020, source : Observatoire des territoires 2023, d'après les données : INSEE - Filosofi 2020

Mellois en Poitou est un des territoires du département le plus concerné par la pauvreté avec 12 à 15% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté et jusqu'à 19% dans la partie sud-est du territoire (ex: Cœur du Poitou).

Cette carte présente la part des allocataires CAF à bas revenus en 2020.



Ainsi sur le territoire, 30,50% des allocataires CAF sont considérés comme à bas revenus contre 29,60% sur le département.

Une fois de plus, le détail par secteur laisse apparaître de grandes différences. Ainsi sur les secteurs du Chef Boutonnais et du Sauzéen, 4 allocataires sur 10 sont à bas revenus. Au contraire, 2 allocataires sur 10 sont à bas revenus sur le secteur du Cellois.

Le tableau ci-dessous présente le taux de dépendance aux prestations sociales CAF en 2020

	Deux Sèvres	Mellois en Poitou	Secteur Cellois	Secteur Chef boutonne	Secteur Briouxais	Secteur La Mothe Exoudun	Secteur Lezayen	Secteur Mellois	Secteur Sauzéen
<25%	58,10%	56,90%	73,60%	49%	56,70%	54,60%	50,20%	49,20%	50,30%
25% à 49%	12,30%	12,20%	10%	12,60%	11,40%	11,10%	15,40%	13,40%	12,80%
50 à 74%	4,70%	4,20%	2,30%	5,30%	3,70%	5,80%	5,10%	5,40%	4,30%
75 à 99%	3,90%	3,80%	2,30%	4,20%	3,70%	3,80%	4,60%	4,40%	4,30%
100%	11,10%	10,80%	5%	15,40%	10,20%	8,30%	13%	11,80%	16,90%

Ainsi, en 2020, sur le département, pour 11,1% des allocataires Caf, les prestations sociales constituent 100% de leur revenu contre 10,8% pour les allocataires du Mellois en Poitou.

Si nous observons le détail par secteur, des disparités apparaissent.

Ainsi, sur le secteur Sauzéen, pour près de 17% des allocataires CAF, les prestations sociales représentent 100% de leur revenu contre 15,4% sur le secteur de Chef Boutonne et 13% sur le secteur du Lezayen.

Au contraire, sur le secteur Cellois, pour seulement 5% des allocataires, les prestations sociales représentent la totalité de leur revenu.

Le tableau, ci-dessous, présente la part des allocataires Caf bénéficiaires du RSA parmi les allocataires en 2020 par secteur :

	Deux Sèvres	Mellois en Poitou	Secteur Cellois	Secteur Chef boutonne	Secteur Briouxais	Secteur La Mothe Exoudun	Secteur Lezayen	Secteur Mellois	Secteur Sauzéen
Taux allocataires bénéficiaires RSA	10%	10,10%	5%	14%	7,90%	12%	13,80%	9,90%	16,20%

Ainsi, en 2020, le territoire du Mellois en Poitou enregistre 10,10% de bénéficiaires du RSA Caf (soit équivalent au département).

La part des bénéficiaires du RSA est très importante sur les secteurs Sauzéen (+6,2 points par rapport au département), Chef Boutonnais (+4 points) et Lezayen (+3,8 points).

Au contraire le secteur du Cellois n'accueille que 5% d'allocataires du RSA.

Pour la MSA, il y avait 92 allocataires bénéficiant d'un droit ouvert RSA en 2020 avec un nombre plus important sur le secteur Sauzéen et Lezayen.

5) Le logement : des disparités sur le territoire

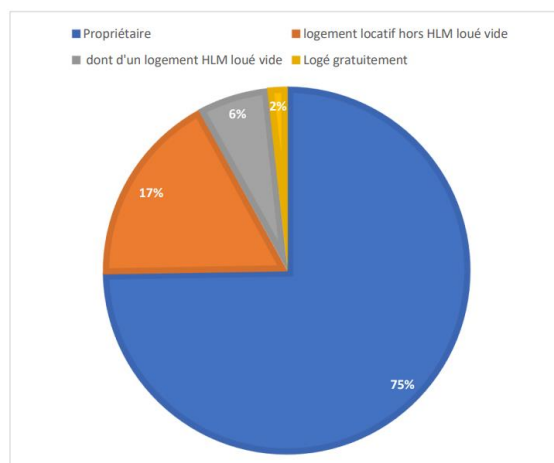


Diagramme de la répartition du parc de résidences principales selon le statut d'occupation en 2019, d'après les données INSEE.

74,7% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire en 2019 et ces derniers y résident depuis près de 23 ans en moyenne. 23,6% des résidences principales sont occupées par un locataire, dont 6,3% dans le parc de logements locatifs sociaux. Les personnes qui louent leur logement y sont cependant installées depuis moins longtemps : les 23,6 % de locataires habitent leur logement depuis en moyenne 7,3 ans (les locataires de logements locatifs sociaux depuis 10,7 ans).

Source diagnostic du PLUi H au 13/07/2023

La part des résidences principales occupées par leur propriétaire tend à augmenter : elle est passée de 73,8% en 2008 à 74,7% en 2019.

Le tableau suivant représente la répartition d'allocataires CAF bénéficiaires des allocations logement en 2021 sur le territoire.

	Deux Sèvres	Mellois en Poitou	Secteur Cellois	Secteur Chef boutonne	Secteur Briouxais	Secteur La Mothe Exoudun	Secteur Lezayen	Secteur Mellois	Secteur Sauzéen
Taux allocataires percevant des allocations logement	36,70%	34,50%	20%	40%	37,80%	36,30%	35%	44,70%	36%

Les aides au logement permettent de faciliter le paiement du loyer de la résidence principale si les ressources des allocataires sont modestes. Le versement de l'allocation logement, étant soumis à des critères de ressources, il constitue lui aussi un indicateur de fragilité de la population.

Ainsi au global les allocataires de Mellois en Poitou perçoivent moins d'allocations au logement que les Deux Sévriens (34,5% contre 36,7%).

Le détail par secteur montre une réalité différente.

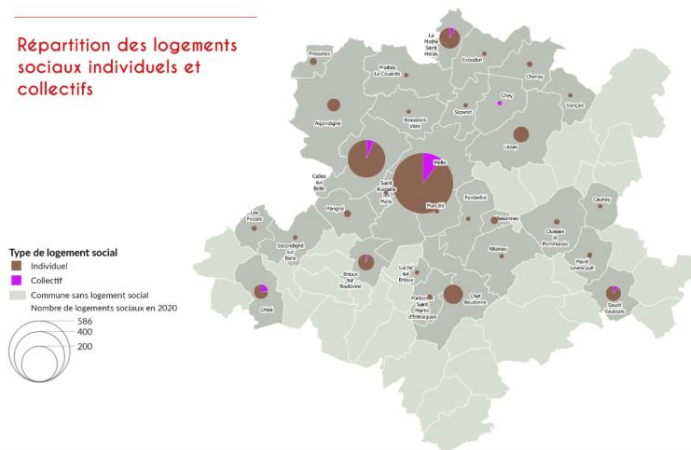
Les secteurs Chef Boutonnais et du Mellois enregistrent des taux plus importants qu'au niveau du département avec respectivement 40% et 44,7%.

Au contraire, le secteur du Cellois enregistre un taux bien inférieur au taux départemental (soit 16,7 points de moins).

Bien sûr, précisons que cet indicateur est fonction de la typologie du statut de l'habitant à savoir locataire ou propriétaire.

Les cartes suivantes présentent la répartition des logements sociaux

Répartition des logements sociaux individuels et collectifs



Evolution du nombre de logements sociaux entre 2013 et 2020



2013 et 2020.

En 2021, 1208 logements sociaux ont été recensés sur le territoire. La moitié des communes enregistrent des logements sociaux.

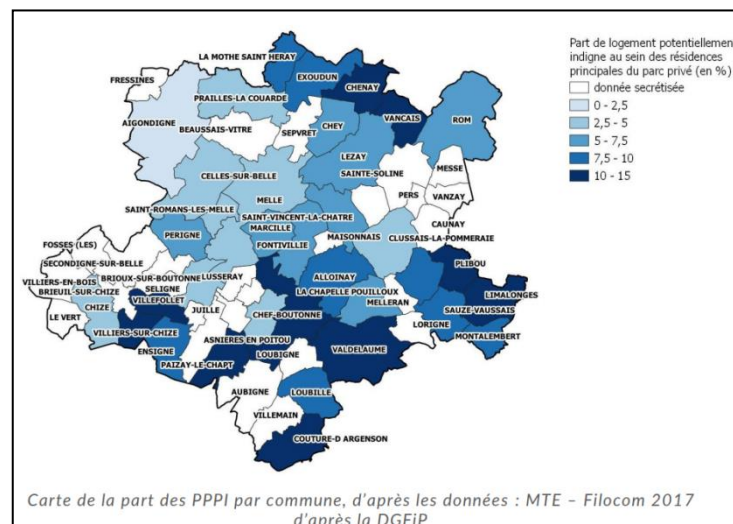
Ainsi, les logements sociaux individuels et collectifs sont plus nombreux sur les communes de Celles-sur-Belle, Melle et la Mothe-saint-Héray.

Les 9 foyers de population accueillent des logements sociaux. L'extrême sud et une partie du secteur du Lezayen sont dépourvus de logements sociaux.

Aussi, l'évolution du nombre de logements sociaux entre 2013 et 2020 diffère d'une commune à une autre.

Nous ne notons pas d'évolution en nombre de logement sociaux sur 19 des 31 communes.

Par ailleurs, 2 des 31 communes a vu augmenter son nombre de logements sociaux. Au contraire, 10 communes ont vu leur nombre de logements sociaux diminuer. Parmi elles, 3 communes ont perdu plus de 10 logements sociaux notamment la commune de Melle.



Source diagnostic du PLUi H au 13/07/2023

Cette carte présente la part des logements potentiels indignes en 2017.

En 2017, 1192 logements potentiellement indignes (PPPI) étaient identifiés sur le territoire représentant 5,93% du parc des résidences principales privées et concernant une population de 2168 personnes. Ce taux, estimé depuis les données recueillies par les services des impôts, est près de deux fois supérieur à la moyenne départementale (de 3,6%), mais presque équivalent au taux régional de 5,9%.

Ces 1192 logements privés correspondent aux critères laissant supposer des situations précaires (croisement des indicateurs de revenus des ménages et de catégories cadastrales des logements). Le nombre de PPI en sections cadastrales 7 et 8 (médiocre - très médiocre) s'élevait à 363 logements en 2017, pour un taux de 30,45 % des PPI, supérieur à la moyenne départementale de 28,43%.

La part des logements potentiellement indignes est particulièrement importante sur le sud du territoire et sur l'extrémité nord est, ce qui correspond globalement aux communes sur lesquels les revenus moyens sont les moins élevés. Les taux de PPPI importants se situent majoritairement dans les bourgs et centres anciens. Au regard des revenus des ménages et de l'ancienneté du parc (contexte de crise énergétique), il convient d'être attentif à cette situation pour qu'elle ne s'accroisse pas. Des programmes déjà mis en œuvre dans le cadre des OPAH ont cette vocation. Ces taux importants mettent de nouveau en évidence l'enjeu de réhabilitation des logements sur Mellois en Poitou.

Au regard de cet enjeu, le territoire Mellois en Poitou compte 5 communes inscrites au programme Petites villes de demain : Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais. Ces communes s'inscrivent au sein de 3 leviers stratégiques :

- Habitat, rénovation urbaine et patrimoine : « Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti »,
- Espaces publics, nature et mobilités : « Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir »,
- Economie, services et tourisme : « Faire du bourg l'espace privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives ».

De plus les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Mellois en Poitou, Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine se sont associés pour les habitants de ces territoires bénéficient d'un seul et même organisme conseil dans le cadre du dispositif de l'Etat « MaprimrénoV » à destination des propriétaires.

3.1) Focus sur l'habitat jeunes

Source diagnostic du PLUiH au 13/072023

Les jeunes en insertion sociale ou en insertion professionnelle peuvent avoir de réelles difficultés pour accéder aux logements dans le parc privé, d'autant qu'ils sont souvent très mobiles et restent peu de temps dans le même logement. En effet, peu de propriétaires sont disposés à louer des logements pour de courtes durées, à des jeunes apprentis ou à des jeunes avec emplois précaires, et le coût des branchements et des déménagements pour quelques semaines peuvent être prohibitifs... Du fait de l'attractivité économique du territoire par la présence de micro-bassins d'emploi dans le secteur industriel, agricole, artisanal ou du service à la personne, de nombreux jeunes y sont apprentis, en stage ou en contrats de travail et cherchent des solutions de logements.

L'association « Toits Etc » et les acteurs du mouvement « Habitat Jeunes » accompagnent les jeunes dans la recherche d'un logement afin de faciliter leur insertion sociale, professionnelle et citoyenne. Créée en 1996 par des habitants, l'association est implantée dans le Mellois et le Haut Val de Sèvre. Elle est également un acteur de la mise en œuvre de la politique jeunesse sur le territoire. L'association propose une offre de logements à destination principalement des jeunes travailleurs et permet également d'accompagner quelques jeunes en situation plus complexes.

5 formes d'accueil, réparties sur le bassin de vie permettent de répondre à ces besoins variés : de l'hébergement d'urgence, à la mise en relation avec des propriétaires de logements ou à la proposition de logements au sein de petites résidences Habitat Jeunes.

Ces formes d'accueil sont les suivantes :

- **L'Habitat Jeunes** (logements bénéficiant des allocations au logement) : les jeunes accueillis ont entre 16 et 25 ans, mais des exceptions sont possibles (le plus jeune accueilli sur le territoire a 15 ans, les plus âgés 30 ans). Des animations collectives sont organisées dans les résidences.
- Le Logement **Allocation Logement Temporaire** : si un jeune est en rupture de ressources, proposition d'un logement temporaire financé par l'Etat pendant 6 mois.
- L'Hébergement **CHRS – Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**) : dispositif pour des ruptures plus longues, avec besoins pressants de stabilité.

Ce dispositif propose des solutions d'accueil et d'accompagnement. 6 places en CHRS sont gérées par l'association Toits etc.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. (PDALHPD) fait mention d'une tendance identifiée par les acteurs locaux du besoin de plus en plus important d'accompagnement pour des jeunes en grande difficulté. Les places en CHRS ne sont pas suffisantes. L'association Toits Etc. partage le même constat à l'échelle du territoire.

- Le **Logement MLS (Moyen Long Séjour)** : logements pour l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) isolés, en association avec le Conseil Départemental des Deux -Sèvres, dans le cadre de l'obligation d'accueil au titre du droit international des enfants.

Il s'agit du ressort de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ; L'accueil est réalisé au sein de colocations dans le parc privé, avec un accompagnement des MNA.

- **Accueil de Personnes Victimes de Violences (PVV)** : Il s'agit souvent d'accueil à la suite de violences intra-familiales.

Les structures d'accueil :

- **Les micro-résidences** : Les lieux d'implantations sont au nombre de 7 : 2 à Melle, 1 Chef-Boutonne, 1 Lezay, 1 Sauzé-Vaussais. 1 Brioux-Sur-Boutonne et 1 Celles-sur-Belle. De 3 à 9 logements, de propriété communale ou intercommunale, ces résidences sont gérées par l'association sur le territoire pour un total de 44 logements. Sur ces 7 résidences, 2 sont récentes (la résidence de Celles-sur-Belle et la résidence Gaia à Melle), 2 sont en état satisfaisant (la résidence Lhotte à Melle et la résidence de Brioux-sur-Boutonne) et les 3 autres sont assez vétustes et ne répondent que partiellement aux attentes des jeunes (douches et WC partagés par exemple) : pour ces dernières, des modifications rapides sont recherchées.

En 2021, 132 demandes de jeunes ont été enregistrées, dont 79 demandes effectives.

Sur ces 79 demandes : 9 ont été refusées (sur la base de critères d'admission de la commission, certaines de ces demandes ont néanmoins pu être réorientées), 41 ont fait l'objet d'une proposition de logement et 29 demandes n'ont pu être honorées, faute de places.

Cette offre en micro-résidences répond donc en partie aux besoins de jeunes travailleurs (apprentis, jeunes en CDD, jeunes en CDI) et de quelques étudiants (stage notamment), mais pourrait être étoffée sur le territoire, notamment sur les communes recensant beaucoup d'activités économiques : Melle et Celles-sur-Belle.

- **4 maisons pour les Mineurs non accompagnés** : ces maisons ont une capacité d'accueil de 14 jeunes.
- **Autres acteurs du logement pour les jeunes** : Escalé – La Colline. Cet acteur, localisé à Niort, intervient sur le territoire pour l'intermédiation locative, l'accueil de mineurs non accompagnés et la location de logements sur le territoire.

3.2) Logement à destination des jeunes travailleurs saisonniers

Une partie des travailleurs saisonniers du Mellois est constituée de jeunes qui peuvent se rapprocher de l'association Toits Etc. pour leurs recherches de logement.

Néanmoins, l'hébergement peu rester un frein pour le recrutement de travailleurs saisonniers, notamment pour les travaux agricoles. De nouveaux besoins pourraient apparaître si la filière maraîchère ou la culture des châtaigniers se développaient.

Les besoins se font également sentir pour les contractuels intervenant dans le domaine sportif (maître-nageur, surveillant aquatique, éducateurs sportifs) et dans le domaine de la jeunesse.

IV) Des ressources sur le territoire

Issus du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) validé en 2020, Mellois en Poitou est reconnu comme un **territoire rural attractif, dynamique, multipolaire et complémentaire**.

Il a un cadre de vie de qualité avec une forte dynamique associative et culturelle, avec un patrimoine bâti et naturel de qualité et un tissu économique diversifié.

Le territoire dispose également de nombreuses infrastructures sportives, culturelles ou sociales : réseau des piscines, gymnases, salles de cinémas, salles des fêtes et culturelles, musées, médiathèques, bibliothèques, ludothèque ...

1) Un réseau associatif fort

Sur ce territoire, un nombre important d'associations existent et œuvrent dans différents domaines : sport, culture, loisirs, éducation ; musique, chants, spectacles ; retraités et anciens combattants ; socio-économique ; art, terroir et écologie ; entraide, caritatif et humanitaire.... Il y a également de nombreux services et administrations qui tentent par tous les moyens de rester au plus proche de la population.

Les collectivités développent leurs sites internet où on peut y trouver l'annuaire des services et des associations locales ou des liens utiles et contacts. Certaines structures telles qu'office du tourisme, office des sports ont également des documents ressources sur ces aspects. Le Centre socio-culturel basé à Melle a également un répertoire de la vie associative et des services du Mellois. Et il existe aussi de nombreuses plaquettes d'information mises à disposition dans des lieux ressources.

Dans les autres communes, il est fréquent de trouver une Société d'Education Populaire, un foyer rural, ou une Maison pour Tous constitués d'habitants et qui proposent des activités variées qui contribuent à cultiver le lien social.

La communauté de communes soutient également financièrement des associations depuis sa création en 2017. La collectivité reconnaît le rôle important de leurs actions dans le champ social, économique et touristique, communication et animations sportives et culturelles. Elles apportent de l'attractivité au territoire.

La collectivité accompagne les associations de deux manières :

- Soit à travers de son règlement cadre dont elle s'est dotée en 2018 où les associations peuvent être aidées pour la réalisation d'une saison culturelle ou d'un festival. Les associations sportives et celles intervenant dans un autre domaine, peuvent recevoir une subvention au titre de l'aide au maintien à l'emploi. Toutes sont également éligibles à une aide financière pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire.
- Soit à travers des conventions d'objectifs triennales, où en collaboration la collectivité et les associations identifient des objectifs à atteindre dans le cadre de leur projet associatif.

Le Pôle Solidarité de la collectivité gère l'aire d'accueil des gens du voyage (CLS) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Dans le cadre de son périmètre, il collabore avec :

- l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV 79)
- la Mission locale sud Deux-Sèvres
- l'Association Intermédiaire du Pays Mellois (AIPM)
- l'Épicerie sociale du Pays Mellois
- Appui et vous sud 79
- Mot à Mot
- Toits etc...

La Direction de l'Animation du Territoire a pour mission la gestion du musée de Rauranum à Rom, de 5 structures France Services déployées sur Mellois en Poitou (une structure France Service est gérée par La Poste à Brioux-sur-Boutonne), l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire, la collecte de la taxe de séjour, l'entretien et le suivi de 50 balades et découvertes et les vélo routes (V93, V94), l'accompagnement de la vie associative.

Dans le cadre de son périmètre, elle collabore avec :

- L'Union Régionale des Foyers Ruraux (URFR), dont le siège est basé au Moulin du Marais à Lezay
- La Bêta-Pi
- L'École de Musique du Pays Mellois (EMPM)
- La Coopération Culturelle En Mellois (CCEM) (Les amis de Saint-Savinien, Les Arts en Boule, La Ronde des Jurons et Le Plancher des Valses)

Ce réseau associatif est un point d'appui dans les dynamiques d'acteurs en termes d'expertise et d'apports en compétences techniques.

Une complémentarité des acteurs de la collectivité et du réseau associatif est en œuvre sur ce territoire notamment au travers du réseau du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et d'autres dispositifs tels que le Contrat Local de Santé par exemple.

2) Les services de la direction de l'Éducation Mellois en Poitou

La Direction Éducation (services enfance-jeunesse) gère :

- 37 écoles et 34 sites de restauration dont une cuisine centrale.
- 5 Relais d'assistantes maternelles (RAM).
- 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) (+ 1 associatif du CSC du Mellois).
- 3 Haltes-garderies (+ 2 associatives sur le territoire « Les Enfants d'Abord » de Mougon et le multi-accueil du CSC du Mellois).
- 5 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) (+ 2 associatifs sur le territoire « Belle et Lambon » de Mougon et le CSC du Mellois).
- 4 Accueils Collectifs de Mineurs Ados (+ 1 associatif sur le territoire du CSC du Mellois).
- 1 ludothèque.

Dans le cadre de son périmètre, elle collabore avec :

- Belle et Lambon.
- Le Centre Socioculturel du Mellois.
- Les Enfants d'Abord.

En 2022, la direction a enregistré 3012 inscriptions à ses services pour environ 23 350 actes d'inscriptions pour les temps périscolaires et extrascolaires sur la tranche d'âge des 0-17 ans. Elle a produit environ 2400 repas par jour en période scolaire.

Elle compte 250 agents répartis sur le territoire et particulièrement :

- 150 agents au service Affaires scolaires
- 40 agents au service Restauration scolaire
- 50 agents au service Petite enfance, enfance, jeunesse
- Et 8 agents au service Ressources et projet éducatif.

En 2022, la direction de l'éducation a accueilli :

- 74 enfants différents sur ces haltes-garderies,
- 80 enfants et 73 familles dans les Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP),
- 85 assistantes maternelles différentes, 309 enfants et 105 familles dans ses Relais Petite Enfance (RPE),
- 2044 enfants et 1040 adultes à la ludothèque,
- 2269 personnes ont participé à la Fête du Jeu organisée par la Ludothèque,
- 55 actions ont été proposées pendant La Semaine en Famille rassemblant près de 1000 personnes et plus de 200 familles différentes. 700 enfants différents ont pu participer aux animations, ateliers, spectacles ...
- 2462 élèves ont été accueillis dans les écoles communautaires.

3) Une complémentarité des acteurs du territoire facilitant l'accès aux droits et aux services

Plusieurs moyens mis à disposition par les institutions permettent aux habitants d'accéder aux droits sur ce territoire. Différents accueils et permanences d'organismes/de structures/d'institutions existent sur le territoire dont les services du Département implantés à Melle.

L'agence MSA Poitou de Melle est un lieu ressources sur rendez-vous pour ses ressortissants agricoles. Elle accueille en son sein plusieurs organismes :

- La MSA Poitou (service social, accueil sur rendez-vous, médecine conseil et médecine du travail)
- La CAF79 (service social, accueil sur rendez-vous)
- La CARSAT (service social)

Les allocataires de la CAF peuvent être reçus sur rendez-vous le jeudi par des techniciens conseils de la CAF dans les locaux de la MSA Poitou à Melle.

Travail social de la CAF des Deux-Sèvres

Le travail social constitue pour l'ensemble des familles, un levier complémentaire au versement des prestations et aux équipements financés par la Caisse d'Allocations Familiales.

En complément de la gestion des droits administratifs et du rôle d'accueil et de conseil assuré par les techniciens, il offre un accompagnement social qui vise à favoriser l'autonomie des personnes, renforcer les liens sociaux et prévenir les risques d'exclusion.

La plus-value du travail social au sein de l'offre globale de service, se caractérise par la capacité de prise en charge préventive et temporaire de situations de vulnérabilités sociales et/ou familiales.

La vulnérabilité, situation qui fragilise ou dégrade l'équilibre d'une famille ou d'un groupe est liée :

- À la situation familiale et économique (monoparentalité, faibles revenus),
- À un événement de vie (perte d'emploi, séparation, décès, maladie, handicap),
- Au cadre de vie (logement dégradé, isolement et absence de services de proximité).

En intervenant en amont de la survenue de ces événements, le travail social des CAF peut empêcher des difficultés passagères de devenir chroniques, nécessitant alors des interventions plus lourdes d'autres services sociaux. Il s'agit d'intervenir en mode préventif.

Les modalités générales d'intervention des Travailleurs Sociaux

Il s'agit de conseiller, d'accompagner dans l'accès aux droits sociaux et offres de services de la CAF ou d'orienter vers d'autres services – médiation familiale par exemple. Il s'agit aussi d'orienter vers les services et accompagnements offerts par ses partenaires.

Les Travailleurs Sociaux se doivent pour ce faire de posséder et tenir à jour une connaissance pointue et globale des réglementations et des dispositifs d'aides.

Lors de leurs entretiens, ils pratiquent le diagnostic social partagé avec l'allocataire, pour appréhender sa situation et adapter les réponses : conseils ou orientations.

Ils possèdent une bonne connaissance de l'offre de service de leur territoire et travaillent en réseau avec les partenaires. Ils identifient les relais d'actions entre institutions ou associations et contribuent à des actions collectives, d'informations interservices ou inter partenariales sur leur territoire.

Les événements

Les travailleurs sociaux de la Caf des Deux-Sèvres sont spécialisés dans l'accompagnement des familles en cours de séparation et des familles endeuillées. Un soutien financier ponctuel peut être apporté sur des situations précises. Un échange avec le professionnel à l'origine de l'orientation permettra de définir les modalités d'intervention.

La Mutualité Sociale Agricole Poitou : 1 Guichet unique

En qualité de guichet unique, les actions de la MSA Poitou concernent l'ensemble de la population agricole (enfants, jeunes actifs, retraités, personnes en situation de handicap...) et se fixe les priorités suivantes :

- Faciliter la plénitude des droits des allocataires
- Assurer la promotion et la prévention de la santé

- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie afin de permettre la conciliation des temps familiaux et professionnels ;
- Encourager les actions d'appui à la parentalité et développer une politique visant à favoriser l'accès aux vacances pour permettre à chacun de vivre un moment de ressourcement, confortant ainsi les relations au sein de la famille ;
- Favoriser la promotion, l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes ;
- Prévenir les situations à risque (habitat, actifs agricoles en difficultés, prévention du risque suicidaire...) ;
- Améliorer la qualité de vie sur les territoires ruraux, garantir les solidarités et le lien intergénérationnel.

L'action sanitaire et sociale en MSA Poitou :

La MSA Poitou, en accord avec les Pouvoirs Publics et les grandes orientations choisies (Convention d'Objectifs et de Gestion définie sur 5 ans), met en œuvre une politique d'Action Sanitaire et Sociale auprès de ses ressortissants en tenant compte des territoires où ils vivent.

Elle participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

A partir des orientations et les axes communs constitués au niveau central, les MSA adaptent leur propre politique d'Action Sanitaire et Sociale (ASS) à leur contexte local. Les éléments sont définis par les conseils d'administration locaux et le concours des élus sur le terrain.

La politique d'action sanitaire et sociale se traduit par :

- Des actions individuelles auprès des ressortissants sous forme de prestations fixes et d'accompagnement social,
- Des actions collectives liées à l'appartenance à un groupe ou à l'inscription sur un territoire de vie.

La MSA et sa politique ASS interviennent auprès des familles, des jeunes, des personnes en situation de précarité ou en difficulté sociale, des personnes handicapées, des personnes âgées.

L'objectif est de permettre à ces populations de mieux vivre sur les territoires ruraux grâce à une offre sanitaire et sociale complète. Outre le soutien et l'accompagnement auprès de ces cibles, la MSA Poitou s'implique dans les domaines suivants :

Familles

- Accompagner les familles dans leur parcours de vie
- Contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles
- Favoriser l'autonomie et la place des adolescents et jeunes adultes

Actifs fragilisés

- Accompagner les actifs fragilisés
- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel
- Promouvoir l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement global des salariés en insertion
- Permettre de vivre dans un habitat décent et adapté

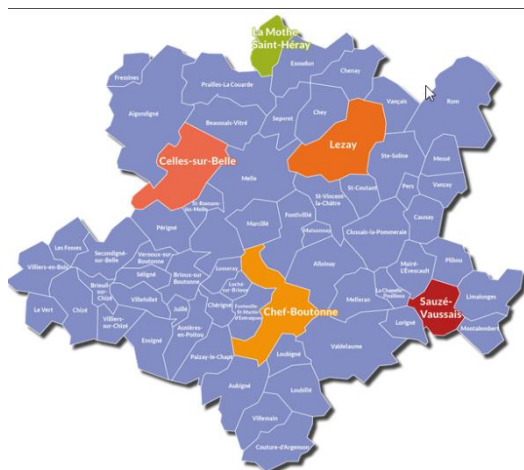
Séniors

- Favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles
- Lutter contre l'isolement et soutenir les solidarités de proximité

Modalités d'interventions :

3 pôles de travailleurs sociaux :

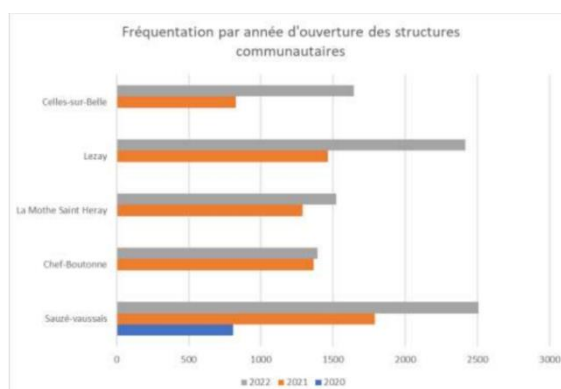
- Conseiller social de territoire
- Travailleur social spécialisé Exploitant en situation de Fragilité
- Travailleur social spécialisé Santé



En complément, la communauté de communes Mellois en Poitou est rentrée dans le programme de développement des structures France Services afin de résoudre pour partie des problèmes liés à la mobilité et notamment l'accès aux services et aux démarches administratives.

Ainsi sur le territoire, 6 structures ont été déployées, une portée par le groupe La Poste à Brioux-sur-Boutonne et 5 structures communautaires ouvertes entre 2020 et 2021.

Chaque structure communautaire est constituée de 2 agents par site (dont 1 agent mutualisé avec la mairie de Chef-Boutonne CCAS/France services) ainsi que d'une cheffe de service.



Les structures communautaires France Services mettent également libre-service.

En 2022, 6770 demandes ont été traitées par la collectivité soit 25 % des demandes recensées sur le département.

En 2021 et 2022, les structures France Service de Lezay et de Sauzé-Vaussais enregistrent les fréquentations les plus importantes des 5 structures communautaires. Avec Celles-sur-Belle, elles ont vu leur fréquentation doubler.

Les structures France Services ont travaillé avec la direction Education pour obtenir le « Label Parentalité » avec le Conseil Départemental. Ce label est une nouvelle porte d'entrée pour les familles qui au sein des France Services, peuvent être informées et orientées vers les structures petite enfance/partenaires répondant à leurs besoins. Le partenariat France Services et structures petite enfance a permis le développement de l'atelier « J'emploi une assistante maternelle, quelles démarches je dois faire ? » à destination des familles avec le Relais Petite Enfance de La Mothe-Saint-Héray pour les accompagner sur ce volet administratif.

Les communes de Melle et Aigondigné se sont dotées d'un conseiller numérique. L'association La Croix-Rouge a également un conseiller numérique qui fait des permanences sur le mellois.

Des structures associatives comme La Bêta-Pi ont développé leurs services aux personnes afin de développer des ateliers numériques par exemple qui ont lieu sur Melle et de façon itinérante pour travailler sur de la proximité en partenariat avec les communes.

En 2019/2020, un groupe de travail constitué de représentants du Centre Socio Culturel du Mellois et de l'Épicerie Sociale s'est créé pour travailler autour la problématique d'accès aux droits. Une enquête a été menée en lien avec des usagers de l'Épicerie Sociale et du CSC mais aussi auprès d'habitants sur Melle à forte concentration HLM.

Les retours de l'enquête mettaient en évidence l'idée de créer un débat autour de cette problématique et d'avoir une analyse plus fine avec les habitants et les acteurs locaux avant la mise en œuvre d'actions. Pour le CSC, cet accompagnement doit permettre au-delà de la dimension administrative, d'accueillir et d'écouter les habitants, les informer et les orienter. Depuis, cette dynamique a permis de créer une association d'habitants qui s'appelle « Internet et Vous 79 ». L'objectif est de mobiliser, interpeller et agir pour lutter contre l'inégalité d'accès aux droits dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives ; sensibiliser aux problèmes de formation en matière d'informatique et de mobilité ; promouvoir et soutenir les projets et les actions pour accompagner et former à l'informatique ; soutenir les actions palliant les contraintes techniques, équipement, abonnement et connexion internet.

Dans le prolongement de ce travail engagé sur les questions soulevées par la dématérialisation des démarches en ligne, sur les thématiques de l'inclusion numérique-Accès aux droits-Illettrisme et illettrisme : plusieurs acteurs associatifs dont la Bêta-pi, l'Épicerie sociale et le Centre Socio Culturel ont poursuivi la dynamique et en 2021, a donné naissance à la création d'un collectif « Inclusion numérique en Mellois ». Ce collectif réunit de nombreux acteurs et partenaires. Il se

réunit plusieurs fois/an et peut donner lieu à des groupes de travail et envisagées.

En complément, une plateforme mobilité pilotée par l'association Toits Etc avait été mise en place et s'est arrêtée vers fin 2019. A cette même période, le point Info Transport porté par la Communauté de Communes a subi des modifications la SNCF n'ayant pas renouvelé le conventionnement. A ce jour, c'est la Région Nouvelle Aquitaine qui porte la compétence mobilité.

Une enquête a été faite par le Conseil de développement en 2020. En 2022, le Département recherche un porteur pour remettre en place sur le territoire un poste de conseiller en mobilité (seul territoire non pourvu).

Fin 2022, début 2023, l'association « CIF-SP » Solidaires entre les âges (Centre d'information et de formation des services à la personne) a repris cette mission et travaille sur les mobilités inclusives. Le CIF-SP est une association créée en 2006 dont le siège est à Poitiers. Une antenne a été déployée sur le Mellois en 2021. L'association appuie à la mise en lien des personnes dans des objectifs d'actions solidaires autour de plusieurs axes : renforcement du lien ; lutte contre l'isolement ; mobilité inclusive, réseau d'entraide intergénérationnelle et la formation des bénévoles.

Des initiatives locales de transport solidaire avaient été créées en 2019, l'une par le secours catholique sur l'échelle du territoire « Roulons solidaire » et une par le CCAS de la commune de Prailles-la-Couarde « Soli'Car ». Le CIF-SP développe le transport solidaire sur le Sud79.

Plusieurs communes du territoire proposent également un transport sur réservation au préalable pour permettre aux habitants non véhiculés de se déplacer.

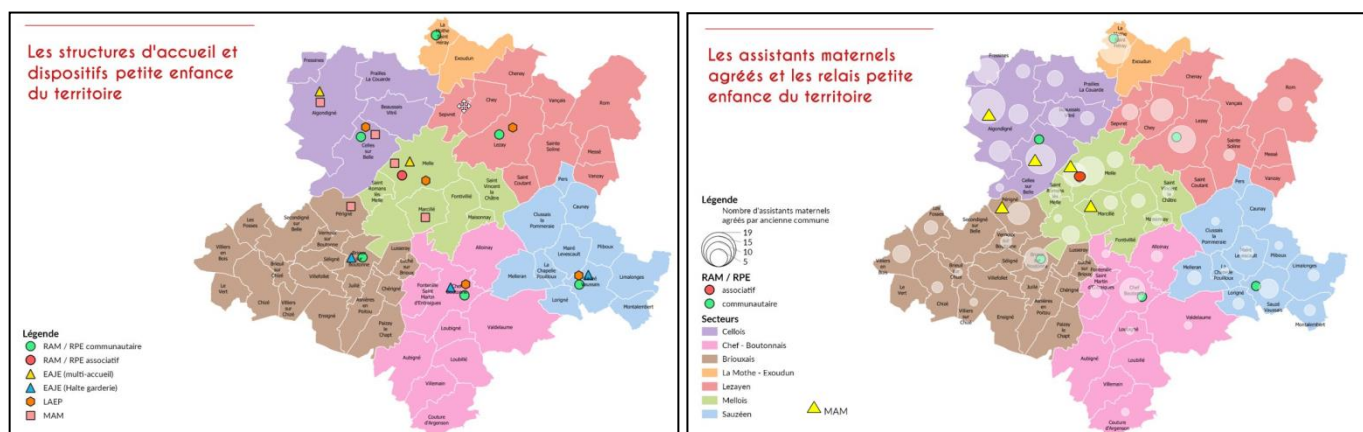
Pour répondre à des enjeux d'accès à des services à destination de la jeunesse, des navettes via des minibus sont organisées par les accueils de jeunes communautaires ou par le Centre socio culturel du Mellois. Les enfants et les jeunes peuvent également utiliser le réseau de transport RDS pour les lieux où des arrêts sont implantés.

Les accueils de loisirs communautaires développent également depuis 2 ans la mobilité entre accueils permettant ainsi de regrouper sur un seul site les enfants pour créer une cohésion de groupe plus importante, une connaissance des autres enfants du territoire et permettre également une mutualisation des moyens communautaires et des équipes.

Le territoire accueille plusieurs associations caritatives (Restos du Cœur, Croix Rouge, Emmaüs, ...). L'association « Le Relais » gère l'Epicerie sociale du Pays Mellois. Elle est basée à Melle et rayonne sur tout le mellois avec des lieux itinérants de distribution alimentaire, des animations et ateliers, des actions menées en partenariat. Depuis le début de l'année 2023, l'association développe et porte un nouveau service de médiation familiale pour aider les familles en conflit à recréer un lien et décider ensemble.



4) Des services petite enfance, enfance, jeunesse sur le territoire



3.1) Les services destinés aux enfants âgés de moins de 3 ans

- 898 enfants âgés de moins de 3 ans étaient recensés en 2021 sur le territoire.

En complément, le territoire offre 82 places en accueil collectif, réparties comme suit :

- 22 places dans le multi accueil « les enfants d'abord » géré par l'association les enfants d'abord (+ 4 places en 2022)
- 24 places dans le multi accueil situé dans l'espace famille géré par le CSC du Mellois
- 36 places dans 3 haltes garderies communautaires situées à Brioux sur Boutonnes, Chef boutonne et Sauzé. Ces deux dernières ont ouvert leur porte en septembre 2019 et offraient 10 places chacune.

Depuis juin 2023, chacune des 3 haltes garderies offrent 12 places soit 2 places supplémentaires chacune.

- 176 enfants ont été accueillis en accueil collectif en 2021.

Concernant l'accueil individuel proposé par les Assistants Maternels Agréés (AMA) représenté par les cercles sur la carte de droite ci-dessus, celui-ci représente actuellement le mode d'accueil le plus utilisé. Nous remarquons des communes totalement dépourvues d'assistant maternel notamment sur le sud du territoire.

5 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) existent sur le territoire et sont implantées sur le centre ouest du territoire.

Par ailleurs, le territoire dispose de différents lieux pour accompagner les parents de jeunes enfants dans leur fonction :

- 5 Relais Petite Enfance : avec sept points d'accueil et d'information. Les 5 RPE portent un projet commun.
- 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur les communes de Melle, Lezay, Celles sur Belle, Chef Boutonne et Sauzé Vaussais.
- Des ateliers parents enfants.
- Des ateliers d'éveil animés par les animatrices de Relais Assistant Maternel (RAM) pour les professionnels de l'accueil individuel.

Le CSC du Mellois propose aux familles avec des enfants les Ludos’matins : séances de jeux et de petits travaux manuels pour les enfants quel que soit leur âge, accompagnés d’un parent ou d’un adulte responsable. Ces animations sont construites avec les habitants en amont de chaque période de vacances scolaires.

La localisation des lieux d’information et d’accompagnement (permanences des RPE) dans les 7 communes du territoire semble pertinente. Ainsi, ces services apparaissent comme de véritables lieux de proximité pour les familles, notamment dans la recherche d’un mode d’accueil ainsi que dans la relation employé/employeur pour l’accueil individuel.

3.2) Un territoire totalement couvert par les 5 Relais Petite Enfance

Le territoire Mellois en Poitou est totalement couvert par l’intervention des 5 RPE : 4 RPE gérés par la collectivité et 1 RPE géré par le CSC du Mellois.

La répartition des temps de travail sur les différents territoires semble cohérente au regard du nombre de familles et d’assistants maternels agréés (AMA).

En observant le découpage par territoire d’intervention des RPE, il y a une couverture différente par les assistants maternels.

Ainsi de 2019 à 2021, les RPE observent des diminutions plus ou moins importantes du nombre d’assistants maternels :

- 17 AMA en moins sur le Lezayen/La Mothe Exoudun (aucun nouvel agrément) pour un total de 36 AMA actifs en 2021
- 16 AMA en moins sur le Mellois (aucun nouvel agrément) pour un total de 35 AMA actifs en 2021
- 13 AMA en moins sur le Cellois (6 nouveaux agréments) pour un total de 70 AMA actifs en 2021
- 10 AMA en moins sur le Chef bouton nais/Sauzéen (2 nouveaux agréments) pour un total de 33AMA actifs en 2021
- 7 AMA en moins sur le Briouxais (3 nouveaux agréments) pour un total de 30 AMA actifs en 2021

Aussi, la pyramide des âges des assistants maternels prévoit des départs à la retraite prochainement :

- 27 % d’AMA de + 60 ans sur le Mellois
- 20 % sur le Lezayen
- 15% sur Chef Boutonnais/Sauzéen

ASSISTANTS MATERNELS		
DATE	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL
2017	293	965
2018	273	909
2019	269	916
2020	250	864
2021	237	831
ÉVOLUTION	-56	-134

En 2021, il y a 237 assistants maternels agréés contre 293 en 2017 soit une diminution de 20%.
 En 2021, il y a également une différence entre le nombre d’assistants maternels agréés (240 AMA pour 835 places) et le nombre d’assistants maternels agréés actifs (204 AMA actifs pour 710 places).

A cela s’ajoute, des conditions d’accès au métier (notamment la mise en sécurité du logement) et des conditions d’exercice (demandes des familles fluctuantes, isolement des professionnels...) parfois difficiles qui peuvent dissuader les professionnels et de fait ne permettent pas un renouvellement des professionnels suffisant pour pallier les départs à la retraite. Ainsi, la Protection Maternelle Infantile (PMI) enregistre peu de nouveaux agréments d’assistants maternels sur ce territoire.

Un diagnostic petite enfance a été réalisé entre 2021 et 2022 et a permis de mettre en lumière les problématiques suivantes :

- Absence de structure d’accueil collective sur les foyers de population suivants : Lezay, la Mothe St-Héray et Celles sur Belle.
- Les structures collectives (même les haltes garderies) font peu d’accueil occasionnel et/ou d’urgence (faute de places).
- La possibilité de surplus d’accueil est utilisée dans la majorité des haltes-garderies.
- Des familles utilisent plusieurs structures (haltes-garderies) en fonction des jours d’ouverture : multiplication des modes d’accueil pour les jeunes enfants (adaptation, fatigue) et déplacements des familles.
- L’offre d’accueil occasionnel est très réduite alors qu’elle a son intérêt pour l’enfant et le parent : socialisation, travail de la séparation, reprise d’activité, répit parental...
- Une baisse du nombre d’assistants maternels sur le territoire
- Une probable forte diminution du nombre d’assistants maternels sur les années à venir

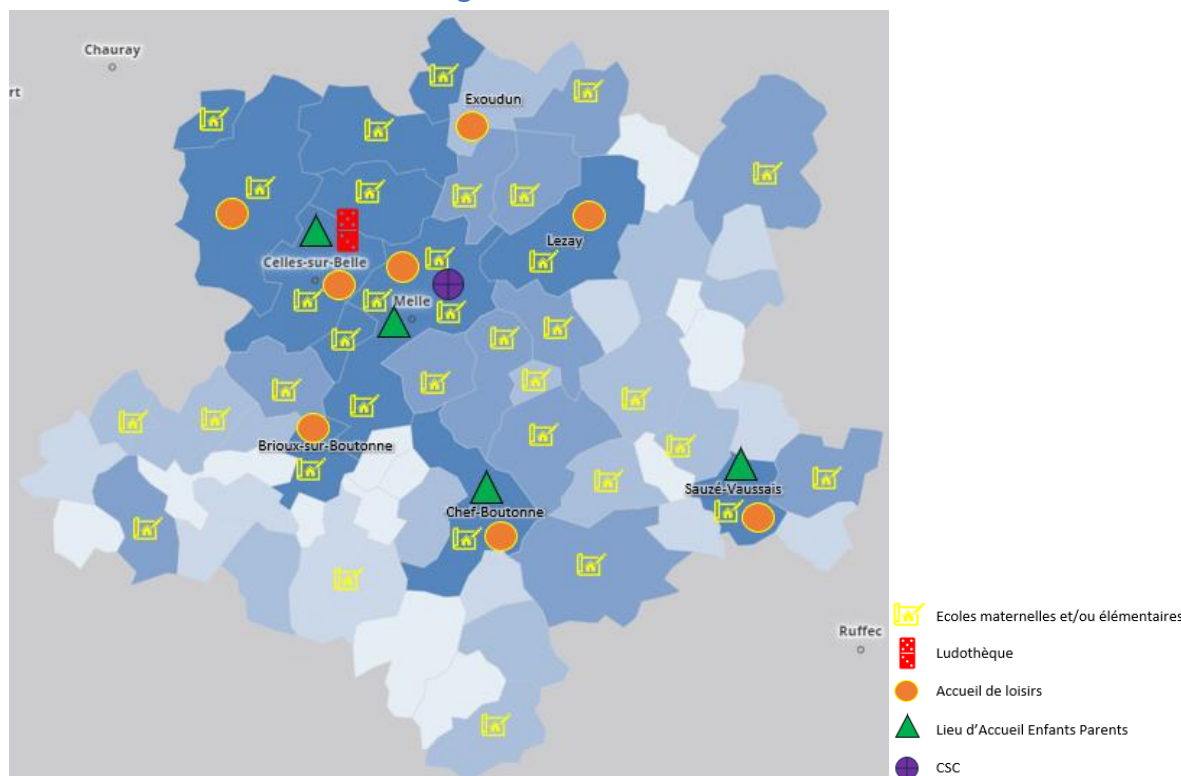
Afin d’envisager des solutions ou des leviers d’actions, des réunions plus localisées sont prévues en 2023 et 2024. Elles auront pour objet de qualifier plus précisément les besoins et les difficultés pour apporter des réponses adaptées.

Dans le cadre du PEDT, un groupe de travail animé par la coordinatrice 0/3-6 ans existe et rassemble les professionnels de la collectivité, des institutions, des partenaires et des associations. Ce réseau permet une meilleure connaissance des acteurs et une complémentarité des interventions.



Lors du travail de construction du Projet Educatif de Territoire, une évaluation des actions portées à destination des enfants âgés de moins de 3-6 ans, de leur famille et des acteurs petite enfance a été réalisée sous forme de nuage de mots (ci-dessus).

3.3) Les services destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans



En 2021, 3398 enfants âgés de 3 à 11 ans étaient recensés sur le territoire. La carte ci-dessus représente les services destinés à ce public.

Il y a un Centre Socio Culturel situé à Melle sur ce territoire qui propose à ce public des activités variées pour découvrir, jouer et apprendre avec les autres.

Avec son accueil de loisirs, il offre un accueil les mercredis après-midi et pendant les vacances et la possibilité de partir en séjour durant l'été.

Des ateliers et de l'accompagnement à la scolarité sont aussi proposés.

Le Centre Socio Culturel organise des événements culturels et festifs qui constituent des occasions de rencontres à destination de la population.

L'association Belle et Lambon située à Mougou propose également un accueil de loisirs pour cette tranche d'âge plutôt sur le secteur Cellois.

D'autres accueils peuvent également être proposés par d'autres associations : La Bête Pi, Le Loup-Garou (et association Cavale située à Lezay) ou encore les clubs de sports du territoire (TT Périgné, ASPM, Club de Hand-Ball de Lezay ...)

Un accompagnement à la scolarité est aussi proposé sur la commune de Sauzé-Vaussais et sur l'ancien Canton du Cellois (7 communes), porté par la Communauté de Communes.

Le maillage du territoire en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) semble pertinent au regard de la présence des enfants. Des services périscolaires sont également proposés autour des temps de l'école (écoles communautaires et/ou écoles communales).

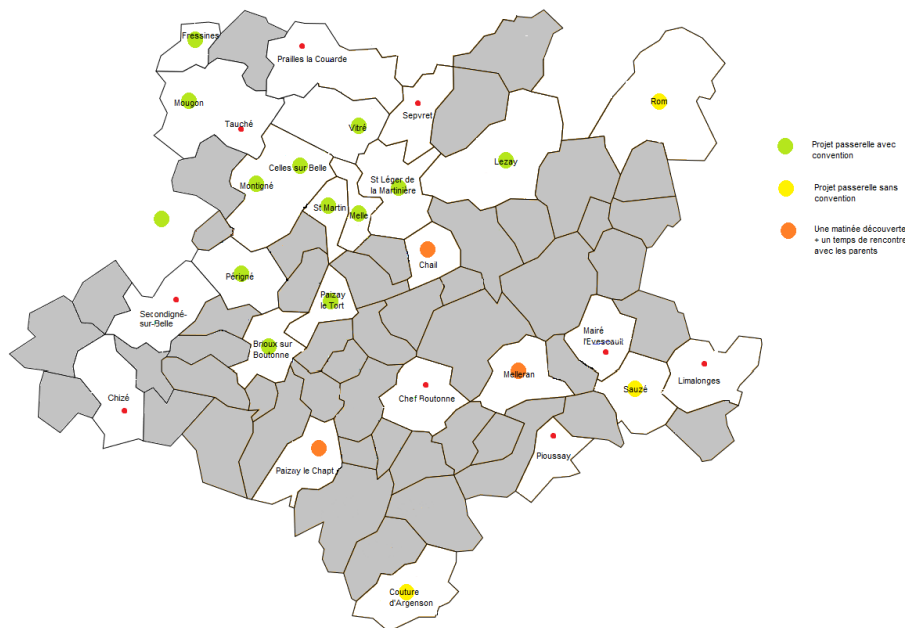
Une ludothèque située dans la commune de Celles-sur-Belle accueille un lieu privilégié d'échanges entre parents et enfants de tout âge.

Pour la plupart des écoles, des Associations de Parents d'Elèves sont constituées afin d'aider au financement des projets des écoles et pour favoriser le lien entre les familles et les enfants. Les représentants des parents d'élèves sont également présents pour permettre le dialogue entre les enseignants, les familles et les communes et/ou communauté de communes.

Plusieurs passerelles sont mises en place dans des écoles maternelles pour permettre aux enfants et à leurs parents de découvrir et de se familiariser avec leur future école. Ces passerelles ont un impact positif pour les enfants, les parents et les enseignants. Ainsi, les enseignants observent des rentrées mieux vécues par les enfants qui ont déjà certains repères.

Les parents peuvent également poser leurs questions aux enseignants, ce qui permet de mieux appréhender l'entrée à l'école maternelle. Ces premiers échanges permettent de poser des bases d'une relation parent- enseignant sereine.

Ainsi, il y a volonté à développer ces passerelles notamment en milieu rural, déjà bien organisées sur les anciens territoires du Mellois et du Cellois. Il reste particulièrement le sud du territoire où le besoin de développer ce type d'accompagnement est nécessaire.



Si l'accompagnement de la parentalité s'est développé du côté de la petite enfance au travers des Lieux Accueil Enfant Parent (LAEP), la carte ci-après permet de mettre en évidence un besoin d'accompagnement pour les parents d'enfants qui entrent à l'école.

Au sein de Mellois en Poitou, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), un coordinateur anime le groupe de travail 3-12 ans et réunit les agents des associations, de la collectivité et des institutions comme pour les autres tranches d'âges. L'objectif est bien sûr d'alimenter le travail collectif en vue de maintenir ou développer les services auprès de cette tranche d'âge et de leur

Martinière, l'école Graines d'Extra Petits terrestres située à Lezay, la Salamandre à Brioux-sur-Boutonne, la Maison des enfants à Celles-sur-Belle ou la maison de l'autisme à Melle.

Le Centre Socio Culturel de Melle propose des activités (accueil de loisirs pour les adolescents) et des espaces à destination de ce public.

D'autres accueils de loisirs ados ou des espaces jeunes sont recensés sur les communes accueillant des établissements scolaires à l'exception de Chef Boutonne et La Mothe-Saint-Héray.

Certains accueils de loisirs mettent en place un réseau de transport pour faciliter l'accès aux services.

Aussi, seuls les anciens territoires du Cellois et de Melle proposent des temps parents/adolescents :

- À la ludothèque qui accueille tous publics sur la commune de Celles sur Belle
- Des soirées parents / ados autour du numérique, proposées par le Centre Socio Culturel du Mellois,
- La semaine en famille,
- Le travail quotidien des structures avec les familles.

L'unique Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) collège est situé sur la commune de Celles-sur-Belle.

Plusieurs communes proposent ponctuellement des dispositifs à destination de la jeunesse pour les accompagner dans l'autonomie et la responsabilité : dispositif « Argent de poche », chantiers de jeunes, ...

Le Centre Socioculturel du Mellois, dans le cadre de son projet social, du développement du « pouvoir agir » et qui lui permet d'aller au-devant des adolescents du territoire :

- En faisant vivre des foyers de jeunes dans les communes rurales qui évoluent en permanence dans le temps.
- En effectuant une veille sur Internet, via l'utilisation des réseaux sociaux, qui permet de toucher notamment des jeunes éloignés des espaces physiques.

Depuis 2021, le Centre Socioculturel détient un agrément prestation de service jeune.

Les structures jeunesse communautaires de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle et le Centre Socio Culturel de Melle sont également présentes sur les réseaux sociaux pour veiller à être au plus proche des jeunes, utilisateurs de ces moyens de communications (Promeneurs du Net).

En complément de ces lieux d'accueil et de ces différents services, la Mission Locale est bien implantée sur le territoire. En effet, six lieux de permanences existent sur le territoire.

L'Agora Maison Des Adolescents peut également proposer des accueils sur rendez-vous dans les communes. L'association a renforcé sa proximité et la présence sur le territoire avec la mise en place d'un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (arrivée d'un Educateur Spécialisé et du temps de psychologue) depuis fin 2022, début 2023.

L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé pour tous (IREPS) travaille en lien avec les structures du territoire (écoles, collège, lycées et services) autour de la prévention et de l'éducation à la santé.

Par ailleurs, les Résidences Habitats Jeunes (RHJ) gérées par l'association Toit Etc proposent des logements et un accompagnement pour les jeunes (détail dans le chapitre 3).

L'association La Bêta-Pi propose elle aussi un projet à destination des jeunes au travers d'une prestation de service jeune depuis 2021.

Le travail en réseau avec les autres acteurs se renforce et facilite le recours à des personnes-ressources dans l'accompagnement des jeunes.

Dans le cadre du PEDT, une coordinatrice 12/17-25 ans anime un groupe de travail et réunit l'ensemble des acteurs de la jeunesse. Un diagnostic Jeunesse est en cours de rédaction et permettra d'affiner les données.

L'illustration de la synthèse de l'évaluation des actions portées à destination des enfants âgés de 12-17/25 ans, de leur famille et des acteurs jeunesse a été réalisée sous forme de nuage de mots (ci-contre).



Le public des 17-25 ans

Le groupe de travail 12-17/25 ans porte un travail autour de la tranche d'âge plus large que les 12-17 ans et qui permet d'aller toucher les sujets des jeunes en cours ou en sortie d'études secondaires et la poursuite soit d'études supérieures ou d'entrée dans la vie active.

Des acteurs bien identifiés sont présents sur le territoire et poursuivent l'accompagnement de ces jeunes :

- La Mission locale pour l'aspect insertion professionnelle et accompagnement
- Toits Etc pour le logement des jeunes
- La Bêta-pi qui met en place des ateliers numériques, de l'accompagnement pour des projets de jeunes « départ en vacances »
- Travail de réseau avec les collèges et lycées pour traiter de la question de la santé des jeunes (en lien avec le Contrat Local de Santé)

En guise de synthèse, le tableau ci-dessous regroupe les Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces du territoire à connaître pour adapter le travail à mener autour de ses projets et actions.

<u>FORCES</u>	<u>FAIBLESSES</u>
- Implantations cohérentes des écoles, équipements et services - Les passerelles écoles/services enfance - Un maillage en Accueil de loisirs sans hébergement pertinent - Un territoire totalement couvert par les Relais Petite Enfance et un projet commun - Des Lieux Accueil Enfant Parent sur une bonne partie du territoire - Un réseau associatif fort et dynamique - La présence d'un Centre Socio Culturel - Plusieurs référents promeneurs du net sur le territoire - Travail sur les politiques tarifaires sur différents services - Pluralité de l'offre de services - Projet Educatif de Territoire : démarche, implication des acteurs, groupes de travail. - Des coordinations par tranche d'âge et par secteur au niveau de la collectivité – du temps d'ingénierie et de travail en réseau - Connexions et complémentarité au niveau communautaire : Travail interne avec actions communes, inter centres, réunions avec directeurs de structures par tranche d'âges ... - Accompagnement différent entre collégiens et lycéens : adaptés aux besoins - Travail sur l'accessibilité des services (notamment pour les enfants et les jeunes) - Actions partenariales collectivités/associations et partenaires y compris pluralité des acteurs de l'Education Nationale - Une communauté de communes avec des compétences et des développements de	- Des actions jeunesse à interroger quant à leur maillage - Des actions parentalité à développer - Poursuivre le travail engagé sur l'accès aux droits ; le numérique.t actions à développer - Un partenariat avec le Centre Socio Culturel à consolider - Réflexion à mener autour de l'animation globale sur le territoire. Le CSC n'intervient pas sur tout le Mellois en Poitou. - L'accès aux outils informatiques à développer - Une meilleure identification des structures enfance/jeunesse/famille à travailler - Un travail avec la cible 16-30 ans à construire - Recensement à faire de l'existant (insertion, orientation, capacité administrative des jeunes, centre de formation ...) - Les moyens de mobilité à interroger (offre et équité) - Les missions d'une structure jeunesse à interroger - La parole des jeunes à prendre en compte pour le développement du territoire - Aller vers plus d'analyse de pratique pour les compétences socio-professionnelles des - L'offre en accueil collectif Petite Enfance à faire évoluer en lien avec le diagnostic de territoire - Faire évoluer l'accueil des jeunes sur les zones non pourvues (attente constats du diagnostic correspondant) ou pour l'accompagnement à la scolarité. - Des difficultés de logements notamment pour les jeunes

service : direction Education (PEEJ, Scolaire, Projet Educatif)

- Un territoire d'initiatives et de travail en réseau (des collectifs de partenaires, d'acteurs existent et se développent sur différentes thématiques tels que la mobilité, l'accès au numérique...instances de concertation ; projet territoire ; ...)
- Un développement de Maison d'Assistant Maternel
- Attractivité du territoire par le cadre de vie de qualité, patrimoine naturel et bâti de qualité
- Situation géographique (tourisme, aéroports, gares ...)
- Des nouveaux services créés pendant la précédente CTG : France services, médiation familiale, PAEJ,

- Territoire est/ouest
- Besoin de proximité pour ne pas perdre le lien avec les habitants les plus éloignés ou en difficultés.

OPPORTUNITES

Label "Espace parents" (Parentalité)

- Se saisir des constats du diagnostic Petite Enfance
- Développement des entrées type culture dans les temps périscolaires et extrascolaires
- Co-éducation : co-construire pour l'enfant (lien projet d'école/projet d'animation à développer. Questionner la participation aux conseils d'école des directeurs de structures périscolaires
- Cohérence éducative via le travail mené dans les groupes de travail PEDT
- Parcoursup : valorisation des parcours des jeunes au travers des projets/engagements/actions faites sur le territoire
- Travail autour de l'engagement des jeunes et des politiques jeunesse
- Projet sur la prévention santé des jeunes et notamment la santé mentale
- Une volonté des acteurs territoriaux et associatifs de travailler ensemble
- Un réseau associatif fort et un collectif à poursuivre
- Territoire engagé : des outils/dispositifs à communiquer : articulation entre des dispositifs existants : Projet de Territoire, PEDT, CTG, CLS
- Opportunité d'emploi dans certains domaines tels que les services à la personne et autres secteurs social/éducation....

MENACES

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 079-200069755-20231213-DP20230254-AU



France Services Boutonne - La Poste : peu de lien avec les structures communautaires

- Territoire avec familles paupérisées : veille éducative nécessaire.
- Accompagnement des jeunes (pour de l'administratif par exemple) à accentuer sur tout le territoire (en attente des constats du diagnostic jeunesse).
- Rupture à 18 ans : comment suivre les jeunes ?
- Manque de liens dans la continuité entre acteurs pour être complémentaire
- Manque d'équité d'offre sur le territoire
- Pas assez d'associations hors Melle
- Relation abîmée avec l'Education Nationale sur la tranche 3-10 ans depuis 2 ans
- Un territoire contrasté avec des disparités marquées à prendre en compte
- Une baisse des naissances
- Une précarité importante sur une partie du territoire
- Des jeunes peu insérés sur une grande partie du territoire
- Une baisse qui s'accélère du nombre d'assistants maternels
- La question de la mobilité à intégrer
- Diminution de certains services publics – problème de démographie médicale

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE	Gestionnaire
EAJE		
Multi accueil	Les enfants d'abord 17 avenue Yann Rouillet, Mougou – 79370 AIGONDIGNE	Association les enfants d'abord
Multi accueil	Croque Lune petite avenue de la gare - 79500 Melle	Centre socio culturel du Mellois
Halte-garderie	Paume d'api 18, avenue de Poitiers - 79170 Brioux- sur-Boutonne	Communauté de communes du Mellois en Poitou
Halte-garderie	Espace Voltonia Place du Petit Maure - 79110 Chef- Boutonne	Communauté de communes du Mellois en Poitou
Halte-garderie	Espace Salcido 40 grand rue - 79190 Sauzé-Vaussais	Communauté de communes du Mellois en Poitou
LAEP		
LAEP	Chat Perché 1, parc Hubert - 79120 Lezay	Communauté de communes du Mellois en Poitou
LAEP	La Bulle d'Air 17, rue de la voie basse - 79370 Celles- sur-Belle	Communauté de communes du Mellois en Poitou
LAEP	Forum des familles petite avenue de la gare - 79500 Melle	Centre socio culturel du Mellois
LAEP	Espace Voltonia Place du Petit Maure - 79110 Chef- Boutonne	Communauté de communes du Mellois en Poitou
LAEP	Espace Salcido 40 grand rue - 79190 Sauzé-Vaussais	Communauté de communes du Mellois en Poitou
RPE		
RPE	Paume d'Api Brioux 18, avenue de Poitiers - 79170 Brioux- sur-Boutonne	Communauté de communes du Mellois en Poitou
RPE	Le manège enchanté 17, rue de la voie basse - 79370 Celles- sur-Belle	Communauté de communes du Mellois en Poitou
RPE	Espace Voltonia Place du Petit Maure - 79110 Chef- Boutonne	Communauté de communes du Mellois en Poitou
RPE	Espace Salcido 40 grand rue - 79190 Sauzé-Vaussais	Communauté de communes du Mellois en Poitou
RPE	Lezay et La Mothe Saint-Héray 1, parc Hubert - 79120 Lezay	Communauté de communes du Mellois en Poitou
RPE	Espace enfance famille : petite avenue de la gare - 79500 Melle	Centre socio culturel du Mellois
ALSH		
ALSH extrascolaire	ALSH Extrascolaire Brioux	Communauté de communes du Mellois en Poitou
ALSH extrascolaire	ALSH Extrascolaire Chef-Boutonne	Communauté de communes du Mellois en Poitou

ALSH extrascolaire	ALSH Extrascolaire Sauzé	Mellois en Poitou
ALSH extrascolaire	ALSH Extrascolaire Exoudun	Communauté de communes du Mellois en Poitou
ALSH extrascolaire	ALSH Extrascolaire Lezay	Communauté de communes du Mellois en Poitou
ALSH extrascolaire	ALSH Extrascolaire Melle	Centre socio culturel du Mellois
ALSH extrascolaire	Accueil de Loisirs Aigondigné	Association Belle et Lambon
ALSH Périscolaire	3 sites	Communauté de communes du Mellois en Poitou
ALSH Périscolaire	Accueil périscolaire Melle	Centre socio culturel du Mellois
ALSH Périscolaire	Accueil périscolaire Aigondigné	Association Belle et Lambon
ALSH Périscolaire	Accueil périscolaire Périgné	Commune de Périgné
PS jeune		
Ps jeune	PS jeune la Betapi	Association la Betapi
Ps jeune	PS jeunes CSC du Mellois	Centre socio culturel du Mellois
Centre socio culturel : PS AGC/ACF		
Centre socio culturel	Centre socio culturel du Mellois	
Ludothèque		
Ludothèque	Halte jeux/ludothèque 8 place René Goussard Melle	Centre socio culturel du Mellois
Ludothèque	Ludothèque de Celle 10, rue de l'ancienne mairie - 79370 Celles-sur-Belle	Communauté de communes du Mellois en Poitou
Résidence Habitat jeunes		
RHJ	Toits etc 2 place Bujault Melle	Association toits etc

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2023-2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Point d’étape et perspectives avant déclinaison du plan d’actions partenarial

1er enjeu : Piloter et valoriser la coopération

Définition de l’enjeu	Perspectives : objectifs de l’enjeu	Comment
Il est question ici de travailler en collectif afin de répondre aux constats posés de la précédente évaluation sur la difficulté de valoriser la CTG avec les partenaires, de les impliquer mais également sur le besoin de travailler en inter-directions pour que les projets se rejoignent.	➤ Réinterroger les fonctionnements, les collaborations existantes entre les différents schémas ou partenariats existants sur le territoire : viser une optimisation des instances de coordination. ➤ Proposer une démarche participative et faire apparaître les plus-values de cette démarche.	- Définir les instances de pilotage et leur fonctionnement : – Les axes d’intervention et des actions prioritaires ; – Les modalités de mise en œuvre ; – Les indicateurs de suivi et d’évaluation. - Susciter la volonté des partenaires à s’engager dans la démarche. - Faire vivre la CTG. Conserver le lien entre le suivi du plan d’actions et les enjeux du territoire (Projet de Territoire). - Assurer la mise en cohérence globale des travaux réalisés dans les sous-groupes thématiques. - Moyens : – Le bureau communautaire est le comité de pilotage. Cette décision permet d’acter le volet stratégique comme dans les priorités pour Mellois en Poitou autour de la CTG. Il est décideur. – Création d’un comité partenarial avec des rencontres : ○ En plénière 1 à 2 fois par an : propose et met en œuvre ○ Thématiques au cours de l’année (à minima 1 par trimestre) : pour suivi, développement, mise en œuvre et évaluation. – Schéma de développement : porté à l’échelle de la collectivité, il permet de vérifier la cohérence territoriale des actions menées.

2^{ème} enjeu : Accompagner les parcours socio-éducatifs

Définition de l'enjeu	Perspectives : objectifs de l'enjeu	Comment
Il est question de travailler le parcours de vie par le prisme des besoins. Cet enjeu est bien sûr déjà largement développé au travers du PEDT mais pourra au sein de la CTG prendre une nouvelle dimension plus large et transversale.	Proposer un plan d'actions en cohérence avec celui qui va être retravaillé dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif de Territoire en 2024.	Voir détails points d'étapes/perspectives ci-après des coordinations par tranche d'âges (0/3 ans ; 3/12 ans et 12/25 ans)

	Point d'étape 2023	Perspectives
Axe petite enfance (0/3 ans)	Les analyses de la pratique pour les équipes des haltes-garderies Les actions des RPE du territoire : Le théâtre forum « Premier contact » par la compagnie des Chercheurs d'Art sur les relations parents assistants maternels le 3 avril 2023 La présentation du règlement de fonctionnement commun des RPE en webinaire le 27 septembre L'atelier numérique sur monenfant.fr avec France services à Lezay le 12 octobre La journée des assistants maternels le 18 novembre : « Les émotions et les besoins de l'enfant » par Ariane Goueset / intervention de Calyxis sur les accidents de la vie courante. L'actualisation des sites internet sur les informations Petite Enfance Journée pédagogique Petite Enfance le 23 octobre sur la	Un label parentalité à dynamiser Actions sur l'alimentation avec l'IREPS dans les EAJE et les RPE Poursuite du travail du collectif du PEDT (dernière rencontre en groupe 0/3-6ans le 16 mai) ; besoin d'une rencontre début d'année pour relancer d'autres projets. Cartographie des services autour de la famille (+ relais partenaires/structures) Forum Assistants maternels/métiers de la petite enfance (action probable) Evaluation et réécriture du PEDT Réflexion de l'évolution des 3 haltes garderies communautaires en multi accueil : estimation du coût de l'évolution Développement du lien aux entreprises et aux communes pour accompagner les initiatives privées Renforcer la communication des Relais petite enfance : lien avec l'AMS et avec France Service

	thématique de la parentalité : Comment accompagner les parents en structure petite enfance ? avec Anne-Catherine Trauth Le forum des métiers de la Petite Enfance dans le cadre de la semaine de l'enfance le vendredi 24 novembre Une convention globale avec l'Education Nationale sur les passerelles avec les écoles maternelles (en cours) Rencontre multi-partenaire avec la CPAM pour la mise en place d'ateliers maternité. Suite au diagnostic Petite Enfance, groupes de travail par secteur de juillet 2023 à janvier 2024 ; sollicitation des mairies, acteurs du territoire, entreprises. Attente de la réponse à l'appel à projets « fonds d'innovation petite enfance » pour développer certaines actions	Créer une nouvelle plaquette de communication des Rpe Investir mon enfant.fr (habilitation LINP) et accompagner les assistants maternels vers cet outil (organisation d'ateliers pour faire découvrir l'outil aux assistants maternels et se l'approprier) Renforcer l'analyse de la pratique pour les Rpe Organiser d'une journée des assistants maternels Organiser des soirées d'information/d'échanges mutualisée entre relais et avec la PMI ou autres intervenants Faire du lien avec les organismes de gardes à domicile Accompagner les assistants maternels vers de l'analyse de la pratique Mener une réflexion sur l'itinérance (objectifs, conditions de l'itinérance...) Valoriser encore davantage le rôle d'observatoire des Rpe
Axe enfance (3/ 12 ans)	Groupe de travail harcèlement : plusieurs rencontres du groupe Suivi d'une formation animée par l'IREPS sur les ressources (livres et jeux) sur cette thématique Suivi d'une journée de formation assurée par l'association Marion La Main Tendue le 10 octobre Organisation d'une représentation type théâtre-forum pour les enfants des ACM sur un mercredi après-midi (le 15 novembre) Groupe de travail Enquête communauté éducative	Groupe de travail harcèlement : Travail sur un évènement grand public qui se voudra dynamique, concret, ludique... (3-4 représentations sur 3-4 dates et lieux différentes) Groupe de travail : enquête communauté éducative Analyse des réponses de l'enquête permettant de connaître les besoins des personnels travaillant avec les enfants Organisation d'une action répondant à ces besoins (Forum, formations, auto-formation, analyses de la pratiques, groupes de paroles...)

Axe enfance (3/ 12 ans)	Plusieurs rencontres du groupe Création d'une enquête à destination de toutes les personnes travaillant avec des enfants sur le territoire Communication et diffusion de l'enquête	Mise en place du programme Savoir Rouler à Vélo sur les ACM enfance en collaboration avec la Direction des Sports Évaluation du PEDT actuel + écriture du prochain PEDT Mise en place de temps de formations ou d'auto-formation pour les animateurs, et de temps permettant de travailler la culture de l'animation (et direction) ...ouverture sur les autres ACM.... Organisation d'un temps fort (inter centres ?) avec les ACM du territoire
Axe jeunesse (12/25 ans)	Séminaire à destination des professionnels sur « l'accompagnement à l'engagement des jeunes » Mise en place de 4 séances pendant l'année, d'analyse des pratiques pour les équipes jeunesse de la CDC. Mise en place en collaboration avec le Contrat Local de Santé et Toits Etc, d'une formation autour des 1^{ers} secours en santé mentale pour une vingtaine d'acteurs de la jeunesse. Rencontre avec la CPAM pour amorcer une collaboration sur les questions de prévention en santé dont une nouvelle formation sur les 1^{ers} secours en santé mentale prévue en décembre 2023. Expérimentation sur Lezay de la mise en place d'un réseau local d'Education et de Prévention avec des actions comme, par exemple, la venue du planning familial sur l'Espace Jeunes de Lezay. Diagnostic territorial en collaboration avec la CAF et la MSA Festival des jeunes du Mellois construit avec et par les jeunes en collaboration avec le CSC Rencontre avec la Mission locale de Niort, pour un projet de mise en place de permanence au sein des structures jeunesse	Evaluation et réécriture du PEDT Poursuite de l'analyse des pratiques et voir pour ouverture au CSC Poursuite du travail sur l'engagement des jeunes Mise en place des permanences du Point Infos Jeunes Poursuite du travail sur les politiques jeunesses intégrées Mise en place du théâtre-forum sur la santé mentale pour les collégiens Mise en place d'une nouvelle édition du festival des jeunes du Mellois Projet radio avec D4B, les structures jeunesse et le CSC Mise en place d'une formation pour les professionnels du réseau sur la santé sexuelle et les questions de genre par le planning familial. Réflexion autour de la PS jeunes, basée sur un diagnostic jeunesse complémentaire au diagnostic CTG

Axe jeunesse (12/25 ans)	Construction pour une mise en place en 2024 d'un théâtre forum pour les collégiens, sur les questions de santé mentale des jeunes, financé par l'ARS dans le cadre d'un appel à projet. Formation des équipes jeunesse de Sauzé-Vaussais et de Lezay sur les compétences psychosociales Séminaire à destination des élus et des professionnels sur l'intégration des politiques jeunesse dans les politiques globales	Réflexion autour des structures jeunesse et de l'accueil et l'accompagnement des plus de 18 ans.
--	--	---

3ème enjeu : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services

Définition de l'enjeu	Perspectives : objectifs de l'enjeu	Comment
Il est posé ici le travail à partir des différents diagnostics réalisés (projet de territoire, CTG, petite enfance, jeunesse, logement, attractivité ...) qui doit être mené pour apporter des solutions plus fines.	Travailler sur la proximité des services publics mais également sur l'autonomie des publics. Réinterroger le développement des zones non pourvues de services (zone « blanche »).	Projet « Aller Vers » : • Accès aux services – mobilité des usagers • Consolider et développer les partenariats (interconnaissance) • Connaître les besoins des structures (EHPAD, établissements scolaires, mairies, ...) Projet « Rendre autonome les usagers pour leurs démarches mensuelles » : • Adapter les pratiques et l'environnement de travail pour permettre aux usagers d'être plus autonomes • Favoriser l'autonomie des usagers à hauteur des capacités individuelles • Développer les collaborations autour du numérique en territoire rural

Afin de mieux répondre aux spécificités des territoires, le projet social d'une collectivité territoriale doit être pensé dans son environnement et ne peut être le même partout. Pour ce faire, il doit être adapté :

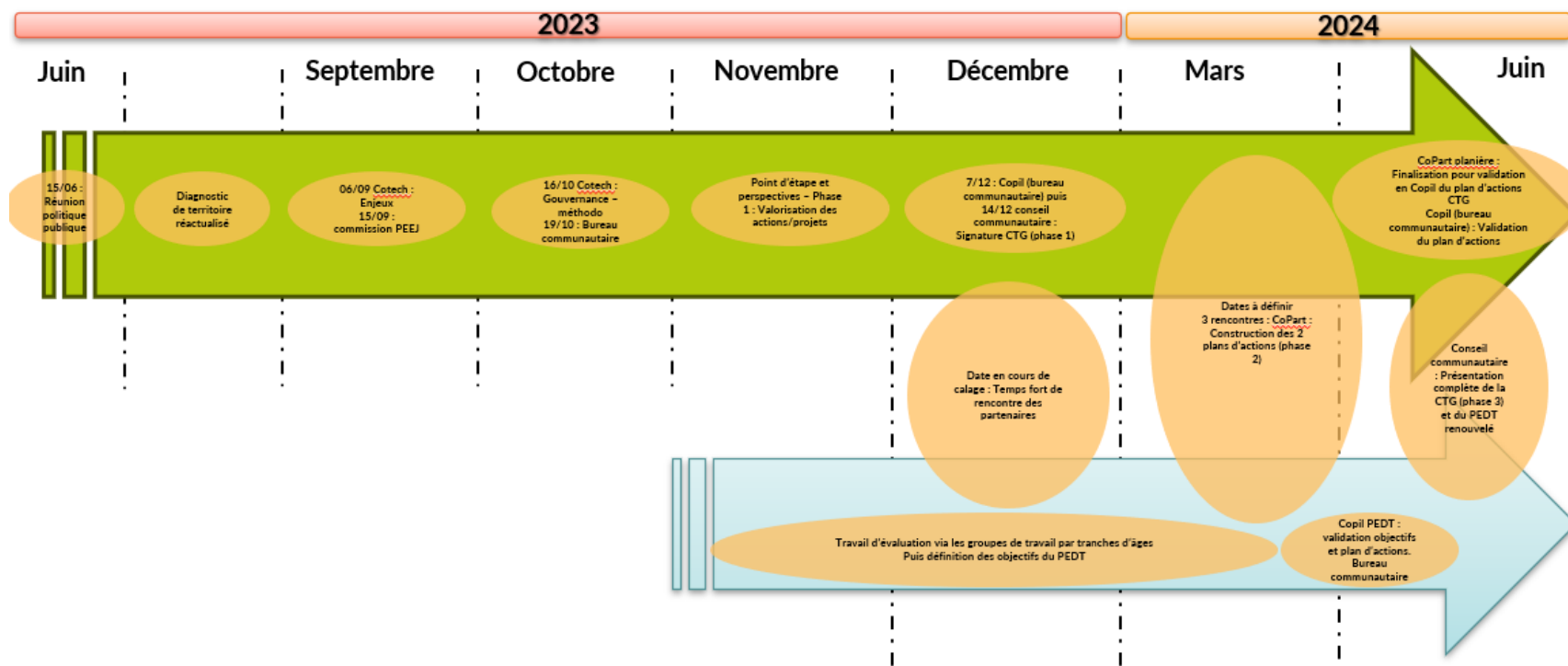
- Aux besoins du public (problématique de logements indécents, de forte précarité économique et sociale ou au contraire de sur représentation de familles bi actives, problématique de manque de transports, etc.) ;
- Aux besoins du territoire (zone rurale, problématique de désertification des services publics, de difficulté de transport, etc.) ;

Le projet social doit aussi tenir compte des partenaires présents et des schémas existants (schéma enfance et parentalité, schéma départemental des personnes handicapées, politique logement...).

L'enjeu n°3 veut ainsi répondre à ces attendus :

1. Rendre plus homogène, au regard des besoins, l'offre de service de la branche Famille ;
2. Assurer un équilibre sur les territoires de l'organisme ;
3. Prioriser les interventions pour renforcer leur efficacité ; préciser les parcours généraux et spécifiques.
4. Valoriser les atouts et les avancées des interventions (diagnostic, expertise, accompagnement, financement, etc.) sur un territoire ;
5. Identifier les priorités d'interventions ; mettre en exergue les actions pour apporter une réponse adaptée aux besoins ;

Echéancier :



Moyens mobilisés : synthèse de l'intervention financière de la CAF en 2022

Action sociale :

Répartition des financements	Montant versé à la CC Mellois en poitou	Montant versé aux communes	Montant versé aux associations	Total
Prestation de Service Unique Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant + BT EAJE + bonus mixité et handicap	176.750	-	361.279	538.029
Prestation de Service Relais petite Enfance+ BT Rpe + mission renforcée	117.000		34.226	151.226
Prestation de Service ALSH Périscolaire et Aide Spécifique Rythmes Educatifs + Extrascolaire +BT ALSH	297.105	9.706	127.358	434.169
Prestation de service jeune	-	-	36.000	36.000
Prestation de service Animations Globale	-	-	68 612	68.312
Prestation de service Animation Collective Famille	-	-	24.655	24.655
PS RHJ	-	-	56.534	56.534
Ludothèque	4.716	-	1.566	6.282
PS Accompagnement à la scolarité	10.378	-	-	10.378
PS LAEP	18.032	-	44.300	62.332
REAAP	6.100	-	12.367	18.467
Bonus territoire coopération CTG				
Subventions Fonds Publics et Territoires	35.329	-	16371	51700
Fonds propres (fonctionnement et investissement)	20.000	201.204	7.820	229.024
TOTAL	685.410	210.910	791.088	1.687.408

Prestations légales 2022 :

Données allocataires 2022	Communauté de Communes du Mellois en Poitou		Deux Sèvres
	Nombre d'allocataires avec prestations versable	Soit part des allocataires	Part des allocataires
Prestations naissance			
PAJE	890	12,0%	12,8%
Prime naissance / adoption	16	0,2%	0,3%
Allocation de base	729	9,9%	10,5%
Complément libre choix d'activité / PREPARE			
dont taux plein	41	0,6%	0,5%
dont taux réduit	64	0,9%	0,9%
dont PREPARE	106	1,4%	1,5%
Complément Libre Choix de Mode de Garde			
dont assistant maternel agréé	532	7,2%	6,9%
dont garde à domicile	516	7,0%	6,4%
dont garde à domicile	10	0,1%	0,2%
dont association / entreprise	9	0,1%	0,3%
dont horaires spécifiques	nc	nc	0,0%
Prestations d'entretien			
AF (allocations familiales)	3 291	44,5%	44,2%
CF (complément familial)	2 683	36,3%	36,6%
ARS (allocation de rentrée scolaire)	402	5,4%	6,0%
	1 665	22,5%	21,2%
		0,0%	
ASF (allocation de soutien familial)	427	5,8%	5,8%
AEEH (allocation éducation enfant handicapé)	252	3,4%	3,5%
Logement			
ALF (allocation de logement familial)	2 520	34,1%	35,7%
ALS (allocation de logement social)	597	8,1%	6,7%
APL (allocation personnalisée au logement)	915	12,4%	13,7%
	1 008	13,6%	15,3%
Revenu garanti			
Minima sociaux (RSA socle et AAH)	4 106	55,5%	54,7%
dont RSA (revenu de solidarité active)	1 642	22,2%	20,9%
dont AAH (allocation adulte handicapé)	739	10,0%	9,7%
	913	12,3%	11,3%
CAAH Ressources	37	0,5%	0,4%
CAAH Majoration Vie Autonome	70	0,9%	1,2%
PPA (prime d'activité)	2 706	36,6%	37,6%
Profil			
Nombre d'allocataires avec PF seule	2 183	29,5%	29,9%
Nombre d'allocataires avec aide au logement seule	952	12,9%	12,9%
Nombre d'allocataires avec PPA seule	1 347	18,2%	19,3%
Somme des prestations périodiques versées au titre du mois de décembre 2022 sur le mellois en Poitou			3 411 325,05 €

Moyens mobilisés : synthèse de l'intervention de la MSA POITOU en 2020

Répartition des financements	Montant versé à la CC Mellois en Poitou	Montant versé à la commune de Périgné	Montant versé aux associations/autres
Prestation de Service Relais Assistants(es) Maternels(les)	5 647.25	-	1 654.80
Prestation de service Lieu(x) Accueil Enfants Parents	1 816.84	-	715.21
Prestation de Service Ordinaire Périscolaire, Extrascolaire (y compris mercredi) et accueils ados	10 098.01	789.40	4 468.73
Offre « Grandir en Milieu Rural »	57 931	-	7 674
Prestation de service Animations Globale	-	-	-
PSU taux fixe	100% financés par la Caf	-	4683.88 (5% financés par la MSA)
Appel à projet jeunes	600	-	2 900
REAPP	700	-	-
TOTAL	76 793.10	789.40	29 396.62

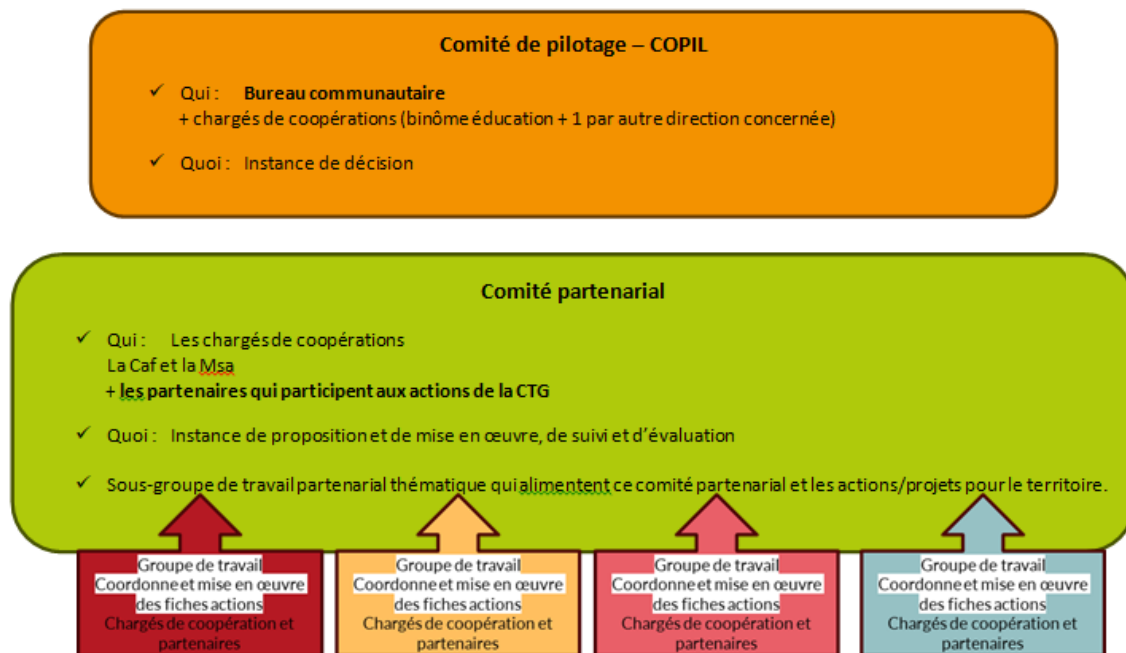
Moyens mobilisés : synthèse des subventions de la Communauté de communes pour le fonctionnement des services (source budgets réels 2022 transmis à la CAF)

Répartition des financements	Gestion directe	Subvention aux associations	TOTAL
Enfance Jeunesse			
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant	90.000	141.000	231.000
Relais Petite enfance	40.500	22.500	63.000
Accueil de Loisirs Extrascolaire et Périscolaire + séjours ados	655.600	268.000	923.600
Ludothèques	39.000	15.000	54.000
Ps jeunes	-	21.777	21.777
LAEP	28.400	11.200	39.600
Accompagnement à la scolarité	13.900	-	13.900
Coopération CTG	166 600	-	166.600
<i>Total</i>	1.034.000	479.477	1.513.477

CSC du Mellois en Poitou			
Subvention globale versée par la collectivité	-	291 000	291 000

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Schéma de gouvernance



Le bureau communautaire est le comité de pilotage. Cette décision permet d'acter le volet stratégique comme dans les priorités pour Mellois en Poitou autour de la CTG. Il est décideur.

En complément, création d'un comité partenarial avec des rencontres :

- En plénière 1 à 2 fois par an : propose et met en œuvre
- Thématiques au cours de l'année (à minima 1 par trimestre) : pour suivi, développement, mise en œuvre et évaluation.

ANNEXE 5 – Evaluation

Evaluer c'est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans le souci de l'amélioration continue des actions. C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des partenaires.

Objectifs de l'évaluation de cette CTG :

- Adapter les interventions de la collectivité et de la Caf (prise en compte des besoins prioritaires et des besoins spécifiques) ;
- Réduire les écarts entre l'offre existante et le besoin ;
- Opérer les choix stratégiques sur le territoire.
- Connaître l'ensemble des champs d'interventions de la Caf, fluidifier les relations, respecter les engagements ;
- Rationaliser les organisations et les fonctionnements et travailler en transversalité.

Elle se compose de deux démarches distinctes :

- 1) Le suivi des résultats : état des lieux/ bilan des actions
- 2) L'évaluation des impacts : mesure des effets, des évolutions entre l'année N et N+2 (évaluation intermédiaire) et l'année N et N+4.

⇒ **L'évaluation se déroulera en continu et sera intégrée au dispositif du pilotage des actions. Le tableau d'évaluation évolutif détaillant les critères d'évaluation, les indicateurs de réalisation, les indicateurs de résultats et les indicateurs d'impacts sera construit en 2024.**

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la communauté de communes Mellois en Poitou en date du 19/10/23



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

N° B19_10_2023_11 - Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (annexes)

Annexe(s) :

- Bilan évaluation CTG 2018-2022
- Diagnostic CTG
- Présentation enjeux, gouvernance et projet de rétroplanning

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	18	5	-	7

Pour : - Abstention : - Contre : - Sans Participation : -

Date de convocation : 13 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne (Les Arcades) à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, CACLIN Philippe, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, NIVELLE Jean-Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), CHASSIN Julien (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MICHELET Fabrice (pouvoir donné à COUSIN Sylvie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BRUNET Sylvie, CAQUINEAU Emmanuel, FOUCHE Patrice, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, ROUXEL Patricia

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Information : Présentation de la stratégie du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (annexes)

Annexe(s) :

- Bilan évaluation CTG 2018-2022

- Diagnostic CTG

- Présentation enjeux, gouvernance et projet de rétroplanning

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération N°310-2018 du conseil communautaire du 26 novembre 2018 relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale permet à Mellois en Poitou et aux associations conventionnées de pouvoir bénéficier de financements via des bonus territoire pour les actions et projets mis en place dans ce cadre ;

La Convention Territoriale Globale est le contrat qui doit permettre d'aboutir à une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, de fixer des priorités et des objectifs communs. Ainsi cinq objectifs peuvent être résumés pour la définir :

- Élaborer un projet social de territoire à partir d'un diagnostic partagé ;
- Organiser concrètement l'offre de service proposée ;
- Favoriser le développement et l'adaptation des équipements de service aux familles ;
- Développer l'accès aux droits ;
- Optimiser les interventions des différents acteurs dans une logique de coordination et de complémentarité.

La plus-value la plus évidente de ce nouvel outil réside dans l'identification des complémentarités entre les différentes politiques sectorielles, pouvant offrir de nouvelles marges de manœuvre aux Caf et aux différents partenaires.

Ainsi, la communauté de communes s'est saisie de cette opportunité après la réalisation de son diagnostic de territoire partagé en 2017 et a signé en 2018 sa première Convention Territoriale Globale avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou.

En 2021, la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres a renouvelé sa confiance en Mellois en Poitou quant à l'organisation proposée par ses chargés de coopérations pour mener à bien sa Convention Territoriale Globale et a accepté que plusieurs techniciens de politiques publiques différentes puissent œuvrer pour celle-ci : Education, Projet de Territoire et Animation du Territoire (accès aux droits).

En 2022, le comité technique et le comité de pilotage se sont réunis pour réaliser l'évaluation de la CTG 2018-2021. Pendant l'été 2023, le diagnostic de territoire a également été réactualisé avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou.

Ainsi plusieurs politiques publiques sont déjà réunies pour travailler ensemble pour le territoire dans ce cadre et ont intégré les réunions techniques et de pilotage depuis 2021. Une réunion de politique publique regroupant les Solidarités, l'Animation du Territoire, l'Education et le Projet de Territoire a également eu lieu le 15 juin 2023 afin de valider la démarche proposée.

A partir de tous ces éléments, les chargés de coopérations ont ainsi travaillé pour proposer trois enjeux validés par la commission des élus Petite Enfance, Enfance, Jeunesse le 12 septembre dernier validés par ses membres.

- Enjeu 1 : Piloter et valoriser la coopération

Il s'agit d'un enjeu transversal permet d'axer sur la nécessaire collaboration qu'elle soit interne (à Mellois en Poitou) ou externe (avec les partenaires, les familles ...)

- **Enjeu 2 : Accompagner les parcours socio-éducatifs**

Il s'agit d'un enjeu de politique éducative lié au Projet Educatif de Territoire et aux travaux menés par les groupes de travail par tranches d'âges. Il est question de travailler le parcours « de vie » par le prisme des besoins.

- **Enjeu 3 : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services**

Il s'agit d'un enjeu majeur qui doit permettre de répondre aux besoins des habitants mais également au travail de maillage des services qui leur sont proposés.

Ces trois enjeux seront ensuite travaillés avec les partenaires territoriaux afin d'obtenir une vision stratégique du territoire avec des valeurs partagées mais également des orientations déclinées en fiches actions. L'objectif étant d'aboutir à un Projet global et décloisonné.

Ils doivent également être validés par le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Afin de poursuivre cette déclinaison et notamment lancer le travail collaboratif avec les partenaires institutionnels, élus, associatifs, agents, usagers et/ou habitants il est nécessaire que le bureau valide les enjeux proposés dans le cadre de cette nouvelle Convention Territoriale Globale.

Le plan d'actions sera soumis au conseil communautaire ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, décide de :

- **APPROUVER** la démarche engagée pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale et validée par la commission des élus Éducation ;
- **VALIDER** la stratégie proposée au travers des trois enjeux, de la gouvernance et du projet de rétroplanning proposés pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Gilles PICHON
Date de signature : 22/10/2023
Qualité : 12ème Vice-Président en charge des Services Techniques

Gilles PICHON

La Présidente

Signé électroniquement par : Fabrice MICHELET
Date de signature : 21/10/2023
Qualité : Président

Sylvie COUSIN